



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 19 décembre 2012**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1124123007

Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 235401 (CE12 1056) et autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-œuvre du jardin de pluie (lot 6A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen

20.002 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1120206003

Accorder un contrat à Bell Mobilité inc., pour la fourniture du service d'entretien pour les radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du SPVM, pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013, pour une somme maximale de 134 002,01 \$, taxes incluses, avec l'option de prolonger pour deux autres années - Appel d'offres public 12-12314 - 2 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1122414003

Accorder un contrat de gré à gré à la Corporation Compuware du Canada, pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, pour une période d'un an, pour une somme maximale de 71 013,16 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1120362004

Accorder un contrat à la firme Imalog inc., pour la fabrication, la livraison et la mise en service d'un ozoneur pour l'Unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 255 914,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7052-AE – 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1124530001

Accorder un contrat à Golder Construction inc., pour les travaux d'interception et de récupération des résurgences d'hydrocarbures à l'ouest du pont Victoria, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 304 781,10 \$, taxes incluses (contrat de 229 781,10 \$ et contingences de 75 000 \$) - Appel d'offres public no 12-12402 - 4 soumissionnaires

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1120429004

Octroyer un contrat pour la fourniture d'un service d'extermination au Biodôme de Montréal à la firme Exterminapro Inc. - Coût : 123 621,12 \$ taxes incluses pour une période de 48 mois - Appel d'offres public no. 12-12404 - 8 soumissionnaires

20.008 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120749003

Octroyer un contrat à Trempro Construction Inc. pour la réalisation des travaux de réfection de dalles de béton et travaux divers à l'usine de production d'eau potable de Lachine, située au 2975 rue Remembrance, Lachine (3837) - Dépense totale de 308 109,28 \$, taxes incluses - appel d'offres public no 5621 - 6 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.009 Contrat de services professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125268008

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes Inspec-sol inc (30765 - Équipe 1), Solmatech inc. et Inspec-sol inc (30764 - Équipe 2), pour une somme maximale respective de 400 000 \$, de 300 000 \$ et de 200 000 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 12-12408 - 14 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.010 Entente

CE Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1124374003

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille (CCI Grand Lille) et accorder à la CCI Grand Lille une licence l'autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de Commerce Design Montréal selon les conditions prescrites

20.011 Entente

CE Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1121179004

Approuver une entente entre le ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière de 13 751,62 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

20.012 Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1114386002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à 9111-3514 Québec inc. et à Centre d'Affaires VMCP inc., un terrain situé du côté ouest de la 57^e Avenue et au nord de la 7^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 24 100 \$ plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du registre du domaine public la ruelle constituée du lot 2 931 357 du cadastre du Québec

20.013 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1121375005

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika pour la réalisation du projet « Accompagnement du monde africain vers une intégration durable », pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013, dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville de Montréal (2011 - 2014) / Approuver un projet de convention à cet effet

20.014 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1120706007

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour le projet « développement d'une Stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 14 janvier au 12 juillet 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120679021

Approuver la 7^e partie de la programmation d'événements publics 2012-2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 30 décembre 2012 au 22 février 2013

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1120429002

Accepter le don de matériel d'aquariophilie d'une valeur estimée à 19 902,50 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1126036001

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 340 758,97 \$, pour l'année 2012, à la Section Énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1123809004

Autoriser un virement budgétaire en provenance du sous-projet « Le Valencia » du PTI 2012 Agglomération vers le sous-projet « Jardins Millen » du PTI 2012 Corporatif pour la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, du mail central et de l'aménagement paysager de l'avenue Millen, entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Gouin, dans le cadre de la réalisation du projet « Les jardins Millen » / Autoriser une dépense de 2 049 136,32 \$, taxes incluses

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 31 octobre 2012, 8 h 30, à l'article 30.007

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement - 1122607003

Autoriser un virement budgétaire récurrent de 362 700 \$ à compter de janvier 2013 et procéder au transfert de 2 postes dans le cadre de la prise en charge des activités technologiques de l'arrondissement de LaSalle par le Service des technologies de l'information et autoriser un virement budgétaire non récurrent de 133 000 \$ en 2012 pour les coûts d'intégration de l'arrondissement

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1126167001

Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 75005- Réalisation du train de l'est (500 000 \$), 59009- Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel (300 000 \$), 58002- Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage (1 500 000 \$) vers les projets 75100- Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques (500 000 \$), 55841- Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa (300 000 \$) et 54100- Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies (1 500 000 \$)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Saint-Léonard , Direction des services administratifs - 1122409011

Adopter un règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) et modifiant le règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) (04-007)

50 – Ressources humaines

50.001 Prêt d'employé

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1123751015

Approuver le projet d'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) du 20 août 2012 jusqu'au 30 avril 2013

50.002 Structure de service / Emploi / Poste

CE Capital humain et des communications , Relations de travail - 1123423004

Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil en communication des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie et autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en œuvre de ce regroupement

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

50.003 Structure de service / Emploi / Poste

CE Finances , Bureau du directeur principal - 1121274005

Regrouper au sein du Service des finances les activités de ressources financières des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

50.004 Structure de service / Emploi / Poste

CE Capital humain et des communications , Relations de travail - 1123692001

Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil à la gestion des ressources humaines des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie et autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en œuvre de ce regroupement

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

60.002 Dépôt

CE *Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières* - 1123496010

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} mars 2012 au 31 octobre 2012, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières

60.003 Dépôt

CE *Direction générale , Direction du greffe* - 1121041012

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 3 au 7 décembre 2012

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 29

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 19 décembre 2012**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1120206003

Accorder un contrat à Bell Mobilité inc., pour la fourniture du service d'entretien pour les radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du SPVM, pour la période du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013, pour une somme maximale de 134 002,01 \$, taxes incluses, avec l'option de prolonger pour deux autres années - Appel d'offres public 12-12314 - 2 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1122414003

Accorder un contrat de gré à gré à la Corporation Compuware du Canada, pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, pour une période d'un an, pour une somme maximale de 71 013,16 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1120362004

Accorder un contrat à la firme Imalog inc., pour la fabrication, la livraison et la mise en service d'un ozoneur pour l'Unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 255 914,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7052-AE – 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1124530001

Accorder un contrat à Golder Construction inc., pour les travaux d'interception et de récupération des résurgences d'hydrocarbures à l'ouest du pont Victoria, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 304 781,10 \$, taxes incluses (contrat de 229 781,10 \$ et contingences de 75 000 \$) - Appel d'offres public no 12-12402 - 4 soumissionnaires

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1120429004

Octroyer un contrat pour la fourniture d'un service d'extermination au Biodôme de Montréal à la firme Exterminapro Inc. - Coût : 123 621,12 \$ taxes incluses pour une période de 48 mois - Appel d'offres public no. 12-12404 - 8 soumissionnaires

20.008 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120749003

Octroyer un contrat à Trempro Construction Inc. pour la réalisation des travaux de réfection de dalles de béton et travaux divers à l'usine de production d'eau potable de Lachine, située au 2975 rue Remembrance, Lachine (3837) - Dépense totale de 308 109,28 \$, taxes incluses - appel d'offres public no 5621 - 6 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.009 Contrat de services professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125268008

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes Inspec-sol inc (30765 - Équipe 1), Solmatech inc. et Inspec-sol inc (30764 - Équipe 2), pour une somme maximale respective de 400 000 \$, de 300 000 \$ et de 200 000 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 12-12408 - 14 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.010 Entente

CE Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1124374003

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille (CCI Grand Lille) et accorder à la CCI Grand Lille une licence l'autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de Commerce Design Montréal selon les conditions prescrites

20.011 Entente

CE Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1121179004

Approuver une entente entre le ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière de 13 751,62 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

20.012 Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1114386002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à 9111-3514 Québec inc. et à Centre d'Affaires VMCP inc., un terrain situé du côté ouest de la 57e Avenue et au nord de la 7e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 24 100 \$ plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du registre du domaine public la ruelle constituée du lot 2 931 357 du cadastre du Québec

20.013 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1121375005

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika pour la réalisation du projet « Accompagnement du monde africain vers une intégration durable », pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville de Montréal (2011 - 2014) / Approuver un projet de convention à cet effet

20.014 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1120706007

Accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour le projet « développement d'une Stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 14 janvier au 12 juillet 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120679021

Approuver la 7^e partie de la programmation d'événements publics 2012-2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 30 décembre 2012 au 22 février 2013

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1120429002

Accepter le don de matériel d'aquariophilie d'une valeur estimée à 19 902,50 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1126036001

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 340 758,97 \$, pour l'année 2012, à la Section Énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Ahunsi-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1123809004

Autoriser un virement budgétaire en provenance du sous-projet « Le Valencia » du PTI 2012 Agglomération vers le sous-projet « Jardins Millen » du PTI 2012 Corporatif pour la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, du mail central et de l'aménagement paysager de l'avenue Millen, entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Gouin, dans le cadre de la réalisation du projet « Les jardins Millen » / Autoriser une dépense de 2 049 136,32 \$, taxes incluses

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 31 octobre 2012, 8 h 30, à l'article 30.007

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement - 1122607003

Autoriser un virement budgétaire récurrent de 362 700 \$ à compter de janvier 2013 et procéder au transfert de 2 postes dans le cadre de la prise en charge des activités technologiques de l'arrondissement de LaSalle par le Service des technologies de l'information et autoriser un virement budgétaire non récurrent de 133 000 \$ en 2012 pour les coûts d'intégration de l'arrondissement

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1126167001

Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000 \$ en provenance des projets 75005- Réalisation du train de l'est (500 000 \$), 59009- Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel (300 000 \$), 58002- Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage (1 500 000 \$) vers les projets 75100- Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques (500 000 \$), 55841- Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa (300 000 \$) et 54100- Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies (1 500 000 \$)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM *Saint-Léonard , Direction des services administratifs* - 1122409011

Adopter un règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) et modifiant le règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) (04-007)

50 – Ressources humaines

50.001 Prêt d'employé

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1123751015

Approuver le projet d'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) du 20 août 2012 jusqu'au 30 avril 2013

50.002 Structure de service / Emploi / Poste

CE Capital humain et des communications , Relations de travail - 1123423004

Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil en communication des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie et autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en œuvre de ce regroupement

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

50.003 Structure de service / Emploi / Poste

CE Finances , Bureau du directeur principal - 1121274005

Regrouper au sein du Service des finances les activités de ressources financières des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

50.004 Structure de service / Emploi / Poste

CE Capital humain et des communications , Relations de travail - 1123692001

Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil à la gestion des ressources humaines des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie et autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en œuvre de ce regroupement

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60.002 Dépôt

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1123496010

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} mars 2012 au 31 octobre 2012, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1121041012

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 3 au 7 décembre 2012

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 29

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1

CE : 12.001

2012/12/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001

2012/12/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2012/12/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1120206003

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bell Mobilité inc., pour la fourniture du service d'entretien pour les radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du SPVM, pour la période du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013, pour une somme maximale de 134 002,01 \$, taxes incluses, avec l'option de prolonger pour deux autres années – Appel d'offres public 12-12314 – 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

- 1- d'accorder à Bell Mobilité inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013, le contrat pour la fourniture du service d'entretien pour les radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 134 002,01\$, taxes incluses, avec l'option de prolonger pour deux autres années, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12314 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'autoriser le contremaître ou le chef de la Division des ressources informationnelles au SPVM, à signer le contrat pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Marc PARENT

Le 2012-12-06 11:19

Signataire :

Marc PARENT

DIRECTEUR
Police , Direction principale

Dossier # :1120206003

IDENTIFICATION

Dossier # :1120206003

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bell Mobilité inc., pour la fourniture du service d'entretien pour les radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du SPVM, pour la période du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013, pour une somme maximale de 134 002,01 \$, taxes incluses, avec l'option de prolonger pour deux autres années – Appel d'offres public 12-12314 – 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel est requis afin d'obtenir la fourniture du service d'entretien pour les radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du SPVM. L'appel d'offres public 12-12314 s'est tenu du 16 juillet au 1^{er} août 2012.

Le système de radiocommunication vocale actuel du SPVM a été mis en service en 1989 et est constitué majoritairement des produits General Electric, Ericsson et M/A-COM.

L'infrastructure de ce système utilise partiellement des radios avec le mode de cryptage « *Digital AEGIS* » qui est un brevet de General Electric, Ericsson et M/A-COM depuis 1991. En 2009, Harris Canada Systems inc. a fait l'acquisition de ces marques de commerce rendant la compagnie propriétaire des codes sources des radios ainsi que du mode de cryptage Digital AEGIS. La confidentialité des opérations policières spécialisées est assurée par ce mode de cryptage. Il est important de souligner que Bell Mobilité inc. a obtenu les autorisations requises lui permettant d'exécuter les travaux d'entretien avec ce mode de cryptage.

Ce contrat d'entretien est nécessaire afin d'appuyer l'équipe technique du Module technologie du SPVM pour maintenir le système de radiocommunication opérationnel puisqu'il est considéré désuet depuis 2007 en raison de la rareté des pièces de rechange.

Depuis le contrat initial en 1991, le personnel du Module technologie du SPVM effectue l'entretien de l'infrastructure radio et l'entretien des radios portatives et mobiles, correspondant à l'entretien de niveau 1 et 2, réduisant ainsi annuellement la valeur du contrat initial.

L'octroi du contrat d'entretien à Bell Mobilité inc. portera sur l'entretien de niveau 3 des radios portatives et mobiles en inventaire ainsi que sur la disponibilité du personnel de l'adjudicataire pour le soutien technique, assurant ainsi au SPVM la disponibilité de l'expertise technique du fabricant.

Le SPVM devra présenter une demande d'autorisation de renouvellement devant le comité exécutif afin de prévaloir son désir de renouveler le contrat pour 2 autres années selon les instructions fournies aux soumissionnaires à l'intérieur des clauses générales et particulières inscrites au devis technique.

Ce contrat ne sera plus requis au moment de l'arrivée du système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

Étape terminée	Coût	Date de début	Date de fin
Accorder un contrat de gré à gré à Harris Canada Systems inc. pour la fourniture d'un contrat d'extension de garantie des équipements de radiocommunication du SPVM (fournisseur unique). CG 11 0265 - 25 août 2011	160 943,35 \$	1er juin 2011	31 mai 2012

Étape faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Accorder un contrat à Bell Mobilité inc., pour la fourniture du service d'entretien pour les radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du SPVM.	134 002,01 \$	1er novembre 2012	31 octobre 2013

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le contrat a été renouvelé d'année en année depuis 1991.

CG11 0265 - 25 août 2011 - Accorder un contrat de gré à gré à Harris Canada Systems inc. pour la fourniture d'un contrat d'extension de garantie des équipements de radiocommunication du SPVM pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012, pour une somme maximale de 160 943,35 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG10 0146 - 22 avril 2010 - Autoriser la prolongation, pour une durée de 12 mois, du contrat avec Harris Canada System inc. pour l'extension de garantie des équipements de radiocommunication du SPVM - Dépense totale de 159 085,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat à cette fin (Fournisseur unique).

CG09 0284 - 27 août 2009 - Autoriser la prolongation, pour une durée de 12 mois, du contrat avec Harris Canada System inc., pour l'extension de garantie des équipements de radiocommunication du SPVM - Dépense totale de 154 819,35 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Il est recommandé au comité exécutif d'accorder à Bell Mobilité inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013, le contrat pour la fourniture du service d'entretien pour les radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 134 002,01\$, taxes incluses, avec l'option de prolonger pour deux autres années, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12314 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur

JUSTIFICATION

Le contrat d'entretien avec Bell Mobilité inc. est nécessaire afin de maintenir le système de radiocommunication opérationnel puisqu'il est considéré désuet depuis 2007. De plus, l'octroi de ce contrat permet de conserver l'accès aux codes sources des radios et l'expertise au mode de cryptage AEGIS et d'exploiter le système de radiocommunication jusqu'à l'arrivée de SÉRAM.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Bell Mobilité inc.	134 002,01 \$	-	134 002,01 \$
2. Harris Canada Systems inc.	166 730,26 \$	-	166 730,26 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	155 000,00 \$	-	155 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes			150 366,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			12,21%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			32 728,25 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			24,42%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(20 997,99 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			(13,54%)

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire conforme s'explique par l'expertise pointue de Bell Mobilité inc. sur les radios portatives et mobiles de marque Orion et Rangers utilisées par le SPVM. De plus, 80% de la clientèle de Bell Mobilité inc. utilise ce type d'équipement permettant ainsi d'offrir des prix concurrentiels sur le marché. L'estimé a été faite à l'interne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer un contrat de 134 002,01 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un contrat de maintenance des équipements du système de radiocommunication vocale actuel du Service de police de la Ville de Montréal pour la période du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013. Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières, Division des opérations budgétaires et évaluation financière du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente contractuelle pour l'entretien aura un impact sur la disponibilité des équipements de radiocommunication pour les opérations policières et, par le fait même, sur la sécurité des policiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : novembre 2012

Période d'entretien : 1er novembre 2012 à 31 octobre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (André MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert R LANDRY

C/m radiocomm.& sonorisation (s.s.a.)

Tél : 514-280-3199

Télécop. : 514-280-3193

ENDOSSÉ PAR

Claude BUSSIÈRES

Assistant-directeur

Tél : 514 280-7760

Télécop. : 514-280-2833

Date d'endos. : 2012-10-18

Dossier # :1120206003

**Dossier # : 1122414003**

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Corporation Compuware du Canada, pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, pour une période d'un an, pour une somme maximale de 71 013,16 \$, taxes incluses

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Corporation Compuware Canada pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, pour une période d'un an, pour une somme maximale de 71 013,16 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 octobre 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tout documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,7 % par l'agglomération, pour un montant de 30 102,02 \$, taxes incluses.

Signé par : Michel ARCHAMBAULT**Le** 2012-12-11 09:56**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

Dossier # :1122414003

IDENTIFICATION

Dossier # :1122414003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Corporation Compuware du Canada, pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, pour une période d'un an, pour une somme maximale de 71 013,16 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) utilise actuellement deux ordinateurs centraux indépendants pour répondre aux besoins de systèmes administratifs tels que la paie, la taxation et le système de traitement des offenses pénales (STOP constats d'infractions) et aux besoins plus spécialisés du Service de la Police de Montréal (SPVM). Le développement et l'entretien des applications de l'ordinateur central Ville est amélioré avec l'usage d'outils de productivité tels que les logiciels de la Corporation Compuware du Canada (Compuware). Des licences de logiciels Compuware ont déjà été acquises et sont gérées par le Service des technologies de l'information (STI) depuis plusieurs années.

Le contrat actuel (CE10 0949) octroyé le 10 juin 2010 d'une valeur de 94 294\$ comprend l'entretien des licences et logiciels requis pour l'ordinateur central Ville jusqu'au 30 juin 2013. Il faut noter que Compuware est propriétaire et distributeur exclusif (incluant l'entretien) des logiciels de productivité File-AID EP, Xpediter EP et Abend-AID EP. Ces outils servent à gérer les pannes, gérer les données, analyser et déboguer les applications de l'ordinateur central et plus particulièrement la paie et la taxation.

La présente entente est conclue sur une période d'un an puisque l'acquisition des licences requises comprend l'entretien de celles-ci, sans frais pour une période d'un an, et que les pourparlers menant à la présente entente n'ont pas démontré qu'en renouvelant pour une durée de trois ans cela apporterait des gains financiers significatifs.

Le dossier décisionnel no 1125954008 (CG12 0391) a comme objectif principal de réaliser la consolidation des deux systèmes d'ordinateurs centraux Ville et SPVM sur un seul ordinateur de plus grande puissance de traitement.

Afin d'atteindre cet objectif, le STI recommande d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Compuware pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, pour une période d'un an, pour une somme maximale

de 71 013,16 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0391 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Novipro inc. pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, pour une somme maximale de 1 805 107,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12351 (2 soum.)

CE10 0949 - 10 juin 2010 - Autoriser le renouvellement pour l'entretien et le soutien technique de licences logicielles servant à l'ordinateur central IBM à la firme Corporation Compuware du Canada, pour une période de trois ans, pour un montant de 94 294\$ (négociation de gré à gré).

DESCRIPTION

Volet acquisitions :

Voici un tableau représentant le nombre de licences à acquérir :

Logiciels Compuware	Qté. licences à acquérir
File-AID EP	27
Xpediter EP	27
Abend-AID EP	27

Volet entretien :

Ce nouveau contrat assumera l'entretien des licences déjà utilisées par la Ville au delà du contrat actuel (CE10 0949) qui arrive à échéance le 30 juin 2013. Par conséquent, l'échéance de la période d'entretien, le 31 décembre 2013, s'appliquera sur les licences déjà détenues par la Ville ainsi que celles qui seront acquises par l'entremise de ce dossier.

L'entente d'entretien de logiciels Compuware se terminant le 31 décembre 2013 est nécessaire pour :

- obtenir le support de spécialistes techniques de Compuware 24 heures par jour et 365 jours par année avec un niveau de service variable selon l'urgence de l'incident pour la Ville;
- accéder à la banque de connaissances techniques de Compuware;
- obtenir les correctifs et évolutions des logiciels, Compuware étant le propriétaire exclusif;

JUSTIFICATION

L'acquisition des licences supplémentaires est requise pour se conformer à la politique d'utilisation des produits Compuware qui est dépendante de la puissance de traitement de l'ordinateur central et qui permet aussi l'accès au support et à l'entretien desdites licences. Malgré le fait qu'il existe sur le marché des produits techniquement concurrentiels, la Ville n'aurait présentement aucun avantage à changer de fournisseur pour les raisons suivantes :

- La rentabilisation des acquisitions précédentes des licences Compuware ne peut être faite qu'à long terme;
- Le processus de transition vers d'autres produits impliquerait la planification, la formation des ressources et la migration vers les nouveaux logiciels, ce qui nécessiterait des efforts importants qui ne peuvent être réalisés dans le contexte présent de consolidation des ordinateurs centraux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

La dépense imputable au PTI 2012-2014 qui s'élève à 57 119,58 \$, pour les nouvelles licences

acquises ainsi que leur entretien sans frais, pour une période d'un an, sera entièrement financée via le projet Gestion des capacités des serveurs de la division Réalisation des projets TI, du STI.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 52,7 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Budget de fonctionnement (BF)

La dépense récurrente d'entretien liée aux licences déjà acquises par la Ville au montant de 13 893,58 \$ sera assumée par le budget de fonctionnement de la section Serveurs corporatifs centraux et production automatisée, division des Technologies du STI pour une période de six mois soit du 1er juillet au 31 décembre 2013.

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Le tableau suivant détaille la répartition des coûts jusqu'au terme de l'entente :

Type de budget	2012	2013	Total
Budget PTI	57 119,58 \$	-	57 119,58 \$
Budget de fonctionnement	-	13 893,58 \$	13 893,58 \$
Total	57 119,58 \$	13 893,58 \$	71 013,16 \$

Le tableau suivant présente un analyse comparative des frais d'entretien pour les licences déjà acquises, sur une même période de temps, entre le contrat en vigueur et le prochain contrat:

Contrat et période d'application de l'entretien des licences	Frais d'entretien des licences 2013
Contrat en vigueur (CE10 0949) - (1 janv - 30 juin 2013)	13 194,00 \$
Prochain contrat - (1 juil. - 31 déc. 2013)	13 893,58 \$
% augmentation	5,3 %

L'augmentation des frais d'entretien sur une période comparative de six mois est raisonnable en considérant le fait qu'aucune indexation des frais d'entretien n'était exercée par Compuware pour ce qui est du contrat en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre présentée par Compuware n'est valide que jusqu'au 31 décembre 2012. Après cette date, de nouvelles démarches de négociations devront être entreprises.

La non approbation de ce sommaire pourrait entraîner :

- Un échec du projet de consolidation du système d'ordinateur central;

- L'abandon des logiciels Compuware afin de respecter la politique d'utilisation du fournisseur ce qui implique une réduction de la productivité des ressources utilisant les logiciels ainsi qu'une recherche urgente d'une solution alternative pour les travaux de production informatiques en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la demande par le CE - 19 décembre 2012;

Octroi du contrat - fin décembre 2012;

Réception des licences - fin décembre 2012;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- La politique de gestion contractuelle;
- La politique d'approvisionnement;

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LABRANCHE

Chef de section - informatique

Tél : 514 872-4951

Télécop. : 514 280-9102

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAUT

Chef de division - Technologies

Tél : 514 280-3567

Télécop. : 514 280-4279

Date d'endos. : 2012-11-12

Dossier # :1122414003



Dossier # : 1120362004

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Imalog inc., pour la fabrication, la livraison et la mise en service d'un ozoneur pour l'Unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 255 914,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7052-AE - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Imalog inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service d'un ozoneur pour l'Unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 914,23 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 7052-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Chantal MORISSETTE

Le 2012-12-05 11:57

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1120362004

IDENTIFICATION

Dossier # :1120362004

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Imalog inc., pour la fabrication, la livraison et la mise en service d'un ozoneur pour l'Unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 255 914,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7052-AE - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (Station) comprend la mise en place d'une unité de désinfection à l'ozone pouvant traiter un débit nominal d'eaux usées de 40m³ par seconde par la mise en contact d'une dose de conception de 16,5 mg-O₃/L d'ozone afin d'atteindre les objectifs environnementaux de rejet du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

L'implantation de la future unité de désinfection fait en sorte que le point d'échantillonnage actuel de l'effluent de la Station ne sera plus adéquat pour permettre le suivi des caractéristiques des eaux usées traitées, car ce point d'échantillonnage est en amont du point d'injection futur de l'ozone. Celui-ci devrait être normalement localisé en aval à la sortie de l'effluent dans le fleuve Saint-Laurent face à l'île aux Vaches.

Pour contourner ce problème, une analyse exhaustive de plusieurs solutions d'échantillonnage a permis de conclure que la réalisation d'une usine pilote, soit une unité de suivi de l'ozonation en continu (USOC), serait la solution la plus avantageuse pour permettre un échantillonnage représentatif de l'effluent désinfecté.

L' USOC, localisée dans la salle du bâtiment existant de la désinfection, comprend entre autres des pompes d'échantillonnage de l'effluent, un ozoneur avec une alimentation d'oxygène liquide, un système d'injection d'ozone, douze colonnes de 12 pouces de diamètre par 16 pieds de hauteur, un destructeur d'ozone ainsi que divers instruments pour mesurer la température, le débit, la pression, le pH, l'oxygène et l'ozone dissous.

Un appel d'offres public a été lancé le 20 septembre 2012 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 24 octobre 2012. La période de validité des soumissions est de 180 jours. Le montant des contingences prévues est de 15 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0434 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux d'aménagement mécanique, électrique et civil de la salle de l'unité de suivi de l'ozonation en continu du bâtiment de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix approximatif de 666 493,89 \$.

- CE11 0984 - 29 juin 2011- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'aménagement mécanique, électrique et civil de la salle de l'unité de suivi de l'ozonation en continu du bâtiment de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

- CE10 1528 - 29 septembre 2010 - Accorder à Mécanicaction 2009 Inc. un contrat de 216 952,27 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de douze colonnes de l'unité de suivi d'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

- CG10 0192 - 20 mai 2010 - Approuver et faire signer par le représentant autorisé de la Ville de Montréal le projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 127,5 M \$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

- CG09 0446 - 24 septembre 2009 - Adopter un projet de règlement d'emprunt de 200 000 000,00 \$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent contrat comprend la fourniture et la livraison d'un ozoneur (incluant l'unité d'alimentation électrique, le système de contrôle et l'instrumentation associée), les essais témoins en usine, les vérifications pré-opérationnelles, la mise en service, la réalisation des essais de performance ainsi que la formation du personnel et les garanties.

L'ozoneur aura une capacité de production de 40 g O₃/h à 400 g O₃/h à une concentration maximale d'ozone de 14.0 %.

JUSTIFICATION

À court terme, l'USOC permettra :

- d'accroître et approfondir le niveau de connaissances techniques et scientifiques du personnel de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) relatif à la désinfection à l'ozone et ce faisant, augmenter l'expertise interne;
- de déterminer et confirmer les dosages d'ozone minimal, normal et maximal afin d'assurer que les performances de désinfection de l'unité de désinfection atteignent les objectifs environnementaux de rejet;
- de tester la performance des instruments de mesure qui seront éventuellement utilisés pour le contrôle de l'unité de désinfection;
- de développer des stratégies de contrôle qui permettront d'optimiser les

performances de désinfection de l'unité de désinfection tout en réduisant la facture énergétique de celle-ci;

- d'utiliser l' USOC comme point de référence lors des essais de validation de performance des systèmes d'ozonation proposés par les fournisseurs.

À long terme lorsque l'unité de désinfection sera opérationnelle, l' USOC permettra :

- de suivre en temps réel les caractéristiques des eaux usées avant et après l'ozonation;
- de mesurer la performance de désinfection en terme bactériologique pour s'assurer que les objectifs environnementaux de rejet spécifiés dans le protocole d'entente de financement du projet de désinfection entre le Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal sont atteints;
- d'échantillonner trois (3) fois par jour, l'effluent désinfecté tel qu'exigé dans le protocole d'entente de financement tout en évitant un échantillonnage risqué et coûteux directement dans le fleuve Saint-Laurent face à l'île aux Vaches;
- d'optimiser les performances de désinfection de l'unité de désinfection (grandeur nature) tout en réduisant la facture énergétique.

L' USOC s'avère donc être la solution la plus avantageuse pour permettre un suivi représentatif, sécuritaire et économique de l'effluent désinfecté.

Cinq (5) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) ont présenté une soumission

Tableau d'analyse des soumissions

Appel d'offres public 7052-AE

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Imalog inc.	222,534.11 \$	33,380.12 \$	255,914.23 \$
2. Xylem	245,701.57 \$	36,855.24 \$	282,556.81 \$
3. Mabarex inc.	396,704.28 \$	59,528.03 \$	456,232.31 \$
Estimation interne des professionnels	239,722.57 \$	35,958.43 \$	275,681.00 \$
Coût moyen des soumissions reçues			331,567.78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			29.56%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			200,318.08 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			78.28%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(19,766.77 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-7.17%
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)			26,642.58 \$
Écart entre la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)			10.41%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 7,17 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Imalog inc., pour la somme de sa soumission, soit 255 914,23 \$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les frais reliés à la fabrication, la livraison et la mise en service d'un ozoneur pour l'unité de suivi d'ozonation en continu à la Station d'épuration sont de 255 914,23 \$ taxes incluses et représentent un montant de 244 785,10 \$ lorsque diminués de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisation 2013-2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Ces coûts sont admissibles à une subvention estimée à 208 067,34 \$ provenant du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grands projets (85 %), dans le cadre du protocole d'entente de financement du projet de désinfection, accordée par le MAMROT. La portion non admissible sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

(en milliers \$)	TOTAL
Investissements nets	245
Subvention	208
Réserve de l'eau	37
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station permettra d'éliminer virtuellement les bactéries, virus et autres produits émergents des eaux rejetées au fleuve par la Station. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés à cause de la qualité de l'effluent. Le projet de suivi de l'ozonation faisant l'objet du présent sommaire facilitera la mise en place du processus de désinfection.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite à la présente recommandation d'appel d'offres pour la fourniture, la livraison et la mise en service d'un ozoneur pour l'USOC fera en sorte qu'un programme risqué et coûteux d'échantillonnage au puits de sortie des émissaires à l'île aux Vaches dans le fleuve Saint-Laurent de l'effluent de la Station sera requis pour démontrer l'atteinte des exigences de rejet et d'exploitation de la désinfection des eaux usées au MAMROT.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: décembre 2012 ;
- Fabrication et livraison de l'ozoneur : août 2013;

- Installation: octobre 2013;
- Mise en service: novembre 2013;
- Essais de performance: décembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude étaient incluses dans les directives au soumissionnaire du document d'appel d'offres.

Le dossier respecte les encadrements suivants:

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- encadrement «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudie DE BELLEFEUILLE

AG.APPRO.NIV.2

Tél : 514-280-6534

Télécop. : 514-280-4387

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE

Directeur

Tél : 514 280-3706

Télécop. : 514 280-4387
Date d'endos. : 2012-11-23

Dossier # :1120362004



Dossier # : 1124530001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	Programme Revi-Sols
Objet :	Accorder un contrat à Golder Construction inc., pour les travaux d'interception et de récupération des résurgences d'hydrocarbures à l'ouest du pont Victoria, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 304 781,10 \$, taxes incluses (contrat de 229 781,10 \$ et contingences de 75 000 \$) - Appel d'offres public no 12-12402 (4 soumissionnaires et 4 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

1- d'accorder à Golder Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois ans, le contrat pour les travaux d'interception et de récupération des résurgences d'hydrocarbures à l'ouest du pont Victoria, au prix de sa soumission, pour une somme maximale de 304 781,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12402;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par : Roger LACHANCE

Le 2012-12-13 09:11

Signataire :

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

Dossier # :1124530001

IDENTIFICATION

Dossier # :1124530001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	Programme Revi-Sols
Objet :	Accorder un contrat à Golder Construction inc., pour les travaux d'interception et de récupération des résurgences d'hydrocarbures à l'ouest du pont Victoria, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 304 781,10 \$, taxes incluses (contrat de 229 781,10 \$ et contingences de 75 000 \$) - Appel d'offres public no 12-12402 (4 soumissionnaires et 4 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

En 1989, la Ville a fait l'acquisition du site du Parc d'Entreprises de la Pointe-Saint-Charles ou PEPSC (ancien dépotoir de Pointe St-Charles et site de l'Ancien Adacport). La contamination du PEPSC origine des activités industrielles et commerciales du passé réalisées sur le site et dans les environs. D'importantes quantités (jusqu'à 13 m d'épaisseur) de matériaux de remblai et de matières résiduelles de toutes natures (domestiques, industrielles, matériaux de construction) et de toutes provenances y ont été enfouies depuis les années 1860 jusqu'à la fermeture du dépotoir en 1966. Cette problématique affecte également d'autres terrains voisins du PEPSC et appartenant au Canadien National, à la Société des Ponts Jacques Cartier et Champlain inc (PJCCI) et au ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP). Lors de l'acquisition du site du PEPSC, la Ville s'était formellement engagée auprès du MDDEFP à mettre en place un programme de suivi environnemental du site et de récupérer les phases flottantes d'hydrocarbures existantes. À cet égard, la Ville doit notamment se conformer à l'article 20 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à l'article 36 de la *Loi sur les pêches*.

Depuis 1991, des résurgences d'hydrocarbures sont observées au fleuve Saint-Laurent, à partir de la berge située en bordure de l'autoroute 10, à l'ouest du Pont Victoria. Ces hydrocarbures proviennent des terrains situés en amont, dont notamment du PEPSC. Ces résurgences sont interceptées et récupérées par la Ville au moyen de mesures temporaires, à l'aide d'estacades et d'absorbants. À l'été 2005, la Ville a construit un écran d'étanchéité d'une longueur de 160 mètres entre l'autoroute Bonaventure et le Fleuve, sur le terrain de PJCCI, dans le but d'intercepter les hydrocarbures avant qu'ils n'atteignent le fleuve. Un puits de récupération a été aménagé en amont de cet écran afin d'y récupérer les hydrocarbures qui sont ainsi interceptés. Puisqu'il y a encore des hydrocarbures résiduels dans les sols dans la bande de terrain située entre l'écran et le fleuve et que ces hydrocarbures font encore résurgence, il est nécessaire de maintenir, pendant un certain temps encore, les mesures temporaires d'interception et de récupération des hydrocarbures à l'aide d'estacades et

d'absorbants à ces endroits. Il existe aussi une autre zone de résurgence d'hydrocarbures située plus à l'ouest qui doit aussi être interceptée à l'aide d'absorbants installés au fleuve. Les résurgences dans ce secteur, jadis occasionnelles, sont maintenant observées plus régulièrement depuis 2009.

Par ailleurs, rappelons qu'en octobre 2009, la Ville a déposé un plan d'action à Environnement Canada détaillant sa stratégie d'intervention afin de réhabiliter le site du PEPSC (résolution CE09 1756). Cette stratégie se présente en deux phases, soit une première phase pour l'enlèvement des hydrocarbures en phase flottante, et les phases ultérieures visant le captage et le traitement de l'eau souterraine. Afin d'y parvenir, une étude de faisabilité commune avec le PJCCI et le MDDEFP est en voie d'être réalisée pour déterminer l'envergure et le contenu du projet (résolution CM12 0301). Le but de cette étude est de trouver une solution optimale, efficiente et commune à la problématique du secteur. Il est prévu de mettre en œuvre la phase 1 du plan d'action qui concerne les mesures pour l'enlèvement des huiles dans cinq ans. Il sera néanmoins nécessaire de maintenir en place l'équipement servant à intercepter les hydrocarbures aussi longtemps que ceux-ci feront résurgence au fleuve. Il n'est toutefois pas possible d'évaluer pendant combien de temps ce phénomène se produira, même après la mise en œuvre des mesures pour l'enlèvement de la phase flottante.

Parc d'Entreprises de la Pointe-Saint-Charles - historique du dossier

Étapes terminées

	Coûts	Date de début	Date de fin
Construction d'un mur d'interception des hydrocarbures de 160 m linéaire proche du pont Victoria.	2 M\$	2005	2005
Réalisation d'études pour l'interception des hydrocarbures et d'essais pilotes pour le traitement de l'eau par le CEMRS	1,5M\$	2008	2009
Dépôt d'un plan d'action à Environnement Canada par la Ville pour la réhabilitation	Aucun coût	2009	2032
Projet d'expérimentation de traitement de l'eau par phytoremédiation (IRBV)	370 000\$	2009	2012

Étapes faisant l'objet du présent dossier

Récupération et interception des hydrocarbures au mur d'interception	304 781,10\$	Janvier 2013	Décembre 2015
----------------------------------------------------------------------	--------------	--------------	---------------

Étapes à venir

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Étude de faisabilité commune (MDDEFP, PJCCI et Ville) pour la récupération des hydrocarbures et le traitement de l'eau	Janvier 2013	Juin 2013
Sélection de la solution par les partenaires et négociation de l'entente pour la construction du système retenu, Plans et devis de construction, appel d'offres et construction de la solution retenue	2013	2018

Date de lancement de l'appel d'offres : 22 octobre 2012

Date d'ouverture des soumissions : 12 novembre 2012

Période de validité des soumissions : 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse et sur le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Depuis décembre 2007, il s'agit du quatrième contrat octroyé à la firme Golder Construction inc. (anciennement Golder Associés Innovations Appliquées (GAIA) inc.) pour ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0301 - 16 avril 2012: Approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la réalisation d'une étude de faisabilité commune relative à la problématique environnementale du Parc d'Entreprises de la Pointe-Saint-Charles et la participation aux coûts de l'étude pour un montant maximal de 270 000 \$ dans le cadre du programme Revi-Sols.

CE10 0181 - 17 février 2010: Octroi d'un contrat à Golder Associés Innovations Appliquées (GAIA) Inc. au montant total approximatif de 303 493,33 \$ pour les travaux d'interception et de récupération des résurgences d'hydrocarbures pour une période de trois ans près du pont Victoria, au site du Parc d'Entreprises de la Pointe-Saint-Charles - Soumission publique no 09-11129

CE09 1756 - 23 septembre 2009: Positionnement suite au rapport du Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites (CEMRS) pour le PEPSC

CE09 0169 - 11 février 2009 Octroi d'un contrat à Golder Associates Innovative Applications (GAIA) inc. au prix total approximatif de 107 075,48 \$ pour les travaux d'interception et de récupération des hydrocarbures près du pont Victoria pour l'année 2009 au site de l'ancien Adacport - Soumission publique no. 08-10915.

CE08 1334 - 30 juillet 2008 - Report des sommes résiduelles et de l'échéance du programme Revi-Sols, pour le projet du Parc d'Entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) jusqu'en 2013.

DESCRIPTION

Les activités suivantes seront effectuées dans le cadre du contrat :

- Intercepter et récupérer les hydrocarbures qui font résurgence au fleuve au moyen d'estacades flottantes et de matières absorbantes;
- Récupérer les hydrocarbures liquides présents à l'intérieur du puits de récupération situé en amont de l'écran d'étanchéité;
- Mesurer les niveaux d'eau du fleuve ainsi que les niveaux d'eau et d'hydrocarbures dans le puits de récupération et trois puits d'observation situés dans les environs de l'écran d'étanchéité;
- Entreposer temporairement, prélever des échantillons et effectuer des analyses chimiques, et éliminer dans un site autorisé les matières issues des travaux de récupération;
- Entretenir les installations et les équipements existants et en fournir d'autres au besoin;
- Inspecter une à deux fois par semaine la berge du fleuve du pont Victoria

jusqu'au tunnel de l'autoroute Bonaventure.

Aucun pourcentage n'a été inscrit au bordereau de soumission pour les contingences, tel qu'il a été convenu avec la Direction de l'approvisionnement. Cependant, la nature des divers travaux contingents potentiellement requis, tels que l'entretien et la réparation des installations en cas de bris ainsi que les modalités de rémunération de ces travaux ont été clairement définies dans le devis technique. Le montant des contingences a été établi en fonction de l'historique des besoins des années antérieures. Il est nécessaire de prévoir l'enveloppe des contingences d'une part en raison de la durée du contrat et d'autre part la nature imprévisible et parfois urgente des travaux de réparation et d'entretien sur les équipements d'interception (estacades et leurs attaches) qui sont sujets à l'usure ou à des bris et qui doivent même à l'occasion être remplacés par de l'équipement neuf.

JUSTIFICATION

Parmi les cinq preneurs de cahiers des charges, quatre ont déposé une soumission, soit 80 % des preneurs.

Dans le tableau suivant, la dernière estimation réalisée a été basée sur la moyennes des prix unitaires des trois derniers contrats octroyés pour les années 2008, 2009 et 2010 à 2012.

L'estimation a été préparée avant le lancement de l'appel d'offres.

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences (taxes incluses)	Total
Golder Construction inc.	229 781,10 \$	75 000,00 \$	304 781,10 \$
Dessau inc.	265 192,14 \$	75 000,00 \$	340 192,14 \$
Biogénie, une division de EnGlobe Corp.	326 260,42 \$	75 000,00 \$	401 260,42 \$
Pompage Express inc.	507 557,14 \$	75 000,00 \$	582 557,14 \$
Dernière estimation réalisée	243 823,00 \$	75 000,00 \$	318 823,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			389 522,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			27,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			277 776,04 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			91,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-14 041,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-4,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			35 411,04 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			11,6%

Le montant de la soumission la plus basse conforme est inférieur de 4,4% à la dernière estimation. Cet écart s'explique par la baisse des taux unitaires par rapport à la moyenne des années passées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense au montant de 304 781,10 \$, soit 229 781,10 \$ pour le contrat à octroyer et 75 000 \$ pour les dépenses contingentes, sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'Environnement, Division de la Planification et suivi environnemental.

Les budgets requis seront priorisés au budget des services techniques de la même division.

Cette dépense est admissible à une subvention du programme Revi-Sols qui représente 50 % de la dépense. Les crédits réservés dans ce programme pour le PEPSC seront périmés au 31 décembre 2013. Toutefois, la Ville procédera à une demande de prolongation du programme Revi-Sols auprès du MDDEFP pour ce projet étant donné que les travaux de construction de la solution optimale avec les partenaires pour le captage des hydrocarbures et pour le traitement de l'eau souterraine ne sont prévus qu'au delà de l'année 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La récupération des hydrocarbures permettra une protection accrue de l'environnement en réduisant les impacts d'une contamination historique vers le fleuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er janvier 2013

Fin du contrat : 31 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement, et l'encadrement "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats". Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Administration (Julie LAPOINTE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ingrid HOLLER

Ingénieure

Tél : 514 872-3932

Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Annick LE FLOCH

Chef de division

Tél : 514 280-4368

Télécop. : 514 280-6667

Date d'endos. : 2012-11-22

Dossier # :1124530001



Dossier # : 1120429004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat pour la fourniture d'un service d'extermination au Biodôme de Montréal à la firme Exterminapro Inc. - Coût : 123 621,12 \$ taxes incluses pour une période de 48 mois - Appel d'offres public no. 12-12404 - 8 soumissionnaires conformes -

Il est recommandé :

1- d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui ont été utilisés lors de l'évaluation des soumissions et accorder à Exterminapro Inc., pour une période de 48 mois, le contrat pour la fourniture d'un service d'extermination au Biodôme, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 123 621,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 12-12404;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par : Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2012-12-11 15:00

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur - Muséums nature de Montréal

Dossier # :1120429004

IDENTIFICATION

Dossier # :1120429004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat pour la fourniture d'un service d'extermination au Biodôme de Montréal à la firme Exterminapro Inc. - Coût : 123 621,12 \$ taxes incluses pour une période de 48 mois - Appel d'offres public no. 12-12404 - 8 soumissionnaires conformes -

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme de Montréal est une institution zoologique et aquariologique de classe mondiale. À ce titre, il est important que l'institution maintienne ses accréditations auprès d'organismes internationaux régissant les normes et code d'éthique dans ce secteur. Le Biodôme est membre de l'Association des zoos et aquariums du Canada (AZAC/CAZA) et de l'American Association of Zoos and Aquariums (AZA). L'un des critères essentiel pour maintenir l'accréditation de ces deux organismes est de maintenir un système efficace de contrôle des espèces indésirables (ex. souris, blattes, etc...).

Ainsi, depuis plusieurs années le Biodôme a recours à une firme spécialisée en extermination pour garder le contrôle sur les populations de souris, de fourmis et de blattes.

Lancement de l'appel d'offres 1er octobre 2012

Ouverture des soumissions : 17 octobre 2012

Publié sur SÉAO et La Presse.

1 addenda a été produit le 5 octobre 2012 afin de proposer une visite des lieux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE 082171 - 26 novembre 2008 - Octroyer un contrat au montant de 84 656,25 \$ d'une durée de 48 mois à la firme Maheu et Maheu (2008-2012).

Décision déléguée no. DG2040429048 - 26 janvier 2005 pour octroyer un contrat au montant de 86 268,75 \$ d'une durée de 48 mois à la firme Maheu et Maheu Inc. (2004-2008).

Résolution CO 0003120 - 28 novembre 2000 - Octroyer un contrat au montant de 82 818 \$ d'une durée de 48 mois à la firme Maheu et Maheu (2000-2004).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un contrat pour la fourniture d'un service d'extermination à la firme Exterminapro Inc. au coût de 123 621,12 \$ (taxes incluses) pour une période de 48 mois.

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de la soumission était de 5 %.

Voir le devis technique en pièce jointe pour les principaux services prévus au document d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le Biodôme est un équipement scientifique complexe comprenant plusieurs locaux et espaces très différents à traiter. Un service d'extermination est essentiel pour garder le contrôle sur les populations de rongeurs et d'insectes. Plusieurs précautions doivent être prises pour contrôler les blattes, fourmis et autres insectes nuisibles car aucun insecticide résiduel ou toxique pour les autres animaux ne peut être utilisé dans les écosystèmes du Biodôme. L'installation récente de caméra HD a permis de constater que les 4 heures effectuées à chaque semaine par le technicien étaient insuffisantes pour contrôler les différentes espèces indésirables. Ainsi, le technicien en extermination de la firme précédemment retenue consacrait tout son temps à tenter de contrôler les souris. Ces heures n'étaient donc pas suffisantes pour contrôler d'autres espèces indésirables telle que les blattes, les fourmis, etc. Il nous faut donc étendre les heures d'intervention du service d'extermination retenu afin de palier à cette situation.

Il y a eu 11 preneurs du cahier des charges et nous avons reçu 8 soumissions.

Liste des soumissionnaires:

Soumissions conformes	Note	Prix de base	Autre (préciser)	Total
1. Exterminapro Inc.	83,73 %	123 621,12 \$		123 621,12 \$
2. Cannon Hygiene Canada Ltée.	82,47 %	143 718,75 \$		143 718,75 \$
3. Maheu-Maheu Inc.	77,93 %	191 318,40 \$		191 318,40 \$
4. The Steritech Group Corporation	72,33 %	156 366,00 \$		156 366,00 \$
5. Animex	69,83 %	117 274,50 \$		117 274,50 \$
6. Extermination Gagné Inc.	63,70 %	132 451,20 \$		132 451,20 \$
7. Ext. Yves Surprenant	44,20 %	176 601,60 \$		176 601,60 \$
8. Ecolab	43,70 %	176 601,60 \$		176 601,60 \$
Dernière estimation réalisée		158 035,00 \$	7 902,00 \$	169 937,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)				42 315,88 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100				- 25,50 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note final et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)				20 097,63 \$
Écart entre celui ayant la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				16,26 %

La dernière estimation des coûts a été faite le 5 septembre 2012 (avant l'ouverture des soumissions).

Le coût moyen des huit soumissions reçues est de 152 244 \$ soit très proche de la dernière estimation réalisée (-3,7 %) et à l'intérieur de la marge d'erreur de l'estimation (5-6 %). La concurrence sur le marché actuel avec 8 soumissionnaires, ainsi que le prestige pour une entreprise dans ce domaine de devenir fournisseur de services pour le Biodôme de Montréal et de travailler dans un contexte aussi complexe, expliquent l'écart de prix entre le soumissionnaire retenu et l'estimation des coûts. D'ailleurs, un autre soumissionnaire a

proposé un prix encore plus bas.

Cet écart tient essentiellement au tarif horaire qui est chargé, le nombre d'heures de travail prévu et la nature du service répondant en tous points au devis technique. Nous sommes assurés que le soumissionnaire retenu sera en mesure de rendre le service attendu. Il a effectué la visite des installations avant de soumissionner et connaît donc très bien le contexte opérationnel. Par ailleurs, il a obtenu une très bonne note (36,3/50) lors de l'évaluation de sa proposition technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits sont prévus au budget régulier de la division des Collections vivantes et de la recherche du Biodôme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat en cours se termine le 30 novembre 2012. Une prolongation d'un mois est envisageable mais le nouveau contrat devra prendre effet dès le début de 2013 au risque, pour le Biodôme, de s'exposer à perdre ses accréditations internationales. Par ailleurs, l'absence d'un système de contrôle des espèces indésirables exposerait les collections du Biodôme à des risques zoonosaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication, approuvée par la Direction des communications, a été préparée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : décembre 2012

Fin des travaux : novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Une confusion administrative a fait en sorte qu'aucun dossier pour approuver la grille de sélection et autoriser le lancement d'appel d'offres n'a été fait puisqu'il s'agit d'un contrat récurrent depuis 12 ans et n'ayant pas fait l'objet de modification notable. Lorsque cette erreur a été constatée, nous avons communiqué avec le Service du contentieux qui nous a indiqué que l'on pouvait procéder et demander l'approbation de la grille au moment de l'octroi du contrat puisque le processus, dans son ensemble, n'a pas été vicié et qu'aucune discrimination n'a été causée à l'endroit des soumissionnaires.

Le présent dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement. Les clauses relatives à la prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges fourni aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert VAILLANCOURT

Chef de division Collections Vivantes et
Recherche

Tél : 514 868-3040

Télécop. : 514 868-3065

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER

Chef du Biodôme

Tél : 514 868-3001

Télécop. : 514 868-3065

Date d'endos. : 2012-11-26

Dossier # :1120429004



Dossier # : 1120749003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Trempro Construction Inc. pour la réalisation des travaux de réfection de dalles de béton et travaux divers à l'usine de production d'eau potable de Lachine, située au 2975 rue Remembrance, Lachine (3837) - Dépense totale de 308 109,28 \$, taxes incluses - appel d'offres public no 5621 - (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 308 109,28 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection de dalles de béton et travaux divers à l'usine de production d'eau potable de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Trempro Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 287 952,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5621;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2012-12-05 08:54

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1120749003

IDENTIFICATION

Dossier # :1120749003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Trempro Construction Inc. pour la réalisation des travaux de réfection de dalles de béton et travaux divers à l'usine de production d'eau potable de Lachine, située au 2975 rue Remembrance, Lachine (3837) - Dépense totale de 308 109,28 \$, taxes incluses - appel d'offres public no 5621 - (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable de Lachine dessert la population de Lachine et une partie de LaSalle, avec une production d'eau potable de 65 000 m³ par jour. Elle a été construite en 1960 et a besoin d'investissements en capitaux pour combler les déficits d'investissement, en préserver la pérennité et assurer sa mission.

Une évaluation du déficit d'investissement, incluant la revue des résultats de l'audit de SNC-Lavalin et des différents besoins de l'usine, a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. Dans un premier temps, il fut priorisé de réaliser la réfection de dalles de béton, dont la démolition et la reconstruction complète de la dalle du garage. Le projet inclut la mise aux normes partielle de l'espace du garage et du vide sanitaire sous-jacent.

La Ville a mandaté les firmes Architectes Girard Côté Bérubé Dion S.E.N.C. et Les Services exp inc. afin qu'ils réalisent ce projet.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 10 octobre 2012 et dans le journal La Presse le 11 octobre 2012. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 5 novembre 2012. Un (1) addenda a été émis durant la période d'appel d'offres afin de préciser le pourcentage de contingences à inclure dans le bordereau de soumission.

Des visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 17 au 29 octobre 2012 inclusivement.

La durée de validité des offres est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0202 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) aux firmes Architectes Girard Côté Bérubé Dion S.E.N.C. et Les Services exp inc. pour réaliser des travaux de protection et de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Lachine - Dépense totale de 1 040 480,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11981 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

À la suite d'un appel d'offres public, le présent dossier vise à accorder un contrat de construction à Trempro Construction Inc. pour la réalisation de travaux de réfection de dalles de béton et travaux divers à l'usine de production d'eau potable de Lachine. Des dalles de béton, et particulièrement celle du garage qui est fortement dégradée, nécessitent des travaux de réfection. Les travaux incluent la mise aux normes des douches d'urgence situées dans le garage et leur alimentation en eau à température stable et contrôlée ainsi que le drainage du vide sanitaire sous-jacent à la dalle du garage. Également, les installations électriques étant désuètes et de capacité insuffisante, un ajout de panneaux électriques est prévu afin de permettre l'alimentation des nouveaux équipements.

Des contingences de 15 % ont été inscrites au bordereau de soumission en raison de travaux qui ont lieu dans un bâtiment existant.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu quinze (15) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe. Six (6) d'entre eux ont déposé leur soumission. Les six (6) soumissions sont jugées conformes par les firmes professionnelles Architectes Girard Côté Bérubé Dion S.E.N.C. et Les Services exp inc.

Les six (6) soumissions conformes reçues sont décrites ci-dessous. Veuillez vous référer au tableau d'analyse et de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Trempro Construction Inc.	250 393,56 \$	37 559,03 \$	287 952,59 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc	296 118,11 \$	44 417,72 \$	340 535,82 \$
Procova Inc.	386 316,00 \$	57 947,40 \$	444 263,40 \$
Cimota Inc.	401 222,51 \$	60 183,38 \$	461 405,89 \$
Louisbourg SBC, s.e.c.	414 678,03 \$	62 201,70 \$	476 879,73 \$
SGC BPF	423 809,35 \$	63 571,40 \$	487 380,75 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	233 495,83 \$	35 024,37 \$	268 520,20 \$
Coût moyen des soumissions reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			416 403,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			44,61 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			199 428,16 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			69,26 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus basse - estimation des professionnels)</i>			19 432,39 \$
			7,24 %

Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) <i>((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	52 583,23 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)</i>	18,26 %

Note : tous les prix incluent les taxes

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 268 520,20 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 19 432,39 \$ (7,24 %).

Comme mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire se situe en grande partie aux chapitres 00 et 01, charges générales et clauses administratives. Il y a un écart défavorable pour ces chapitres de 24 622,08 \$, soit 9,17 %. L'entrepreneur a utilisé un taux de 19 % pour l'administration et profit alors que les professionnels ont estimé cette partie avec un taux de 12 %.

Les montants des travaux pour les chapitres des disciplines de la structure, la mécanique, l'électricité et la finition ont des écarts favorables et défavorables par rapport à l'estimation des professionnels qui varient entre + 4,68 % et - 7,41 %.

Le coût moyen des six soumissions conformes reçues est de 416 403,03 \$, ce qui représente un écart de 44,61 % avec la plus basse conforme.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Trempro Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Trempro Construction Inc. ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 287 952,59 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 20 156,69 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences. Les coûts anticipés pour les incidences sont reliés aux frais de laboratoire, des permis, ainsi que les frais connexes.

La dépense totale à autoriser est de 308 109,28 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes (voir le tableau de calcul des coûts en pièce jointe).

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2013-2015 de la Direction de l'eau potable (DEP).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même; respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, notamment la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder à la réfection des dalles de béton, en particulier celle du

garage dont le niveau de détérioration est très avancé et dangereux. Cette dalle a été étayée afin d'attendre, de façon sécuritaire, la réalisation des travaux de réfection ici recommandés. Les travaux divers permettront également de mettre aux normes les douches d'urgence, qui sont nécessaires lors de la livraison des produits chimiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13612 - Mandat : 16063-2-001

Octroi du contrat au CE :	19 décembre 2012
Réalisation des travaux :	Janvier à avril 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public respecte la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué afin de retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. La Direction des stratégies et transactions immobilières demande à tous les professionnels de travailler dans cette optique.

Le présent dossier respecte l'encadrement C-OG-DG-D-12-010 «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » ainsi que l'encadrement C-OG-DG-D-12-005 « Confidentialité des estimations des contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (André MARSAN)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François MATHIEU)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DUVAL

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7827

Télécop. : 514-872-2898

Danielle LAVIGNE
Chef de section
Administration immobilière -
Agglomération
Tél. : 514 872-7977
Télécopi. : 514 280-3597

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2012-11-16

Dossier # :1120749003



Dossier # : 1125268008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes Inspec-sol inc (30765 - Équipe 1), Solmatech inc. et Inspec-sol inc (30764 - Équipe 2), pour une somme maximale respective de 400 000 \$, de 300 000 \$ et de 200 000 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 12-12408. Quatorze soumissions / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no **12-12408** et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
 - Enveloppe de 400 000 \$: Inspec-Sol inc. (30765 - Équipe 1)
 - Enveloppe de 300 000 \$: Solmatech inc.
 - Enveloppe de 200 000 \$: Inspec-Sol inc. (30764 - Équipe 2)
3. d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2012-11-30 14:07

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1125268008

IDENTIFICATION

Dossier # :1125268008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes Inspec-sol inc (30765 - Équipe 1), Solmatech inc. et Inspec-sol inc (30764 - Équipe 2), pour une somme maximale respective de 400 000 \$, de 300 000 \$ et de 200 000 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 12-12408. Quatorze soumissions / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En raison des besoins de différents services de la Ville et des arrondissements et sous la supervision de la Division des stratégies immobilières, des mandats d'étude ou d'expertise, de plans et devis pour travaux de réhabilitation de sites en environnement, en géotechnique et en inventaire des matériaux réglementés doivent être réalisés par des firmes spécialisées. Un appel d'offres de services professionnels, afin de retenir trois firmes, a été lancé le 19 septembre 2012 par la Direction de l'approvisionnement. Lors de l'ouverture des soumissions le 5 novembre 2012, quatorze soumissions ont été reçues.

Il n'y a pas eu de demande d'autorisation d'aller en appel d'offres, celui-ci ayant été réalisé avec une grille pré-approuvée.

La DSTI avait procédé à un appel d'offres semblable en février 2011. Les sommes ayant été presque toutes dépensées, soit 878 602 \$ sur 900 000 \$ (97,6 %), il est temps de conclure de nouvelles ententes-cadres.

La totalité des mandats exécutés par chacune de ces firmes ne pourra excéder le montant maximum de l'enveloppe correspondant au contrat qui leur aura été octroyé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-0629, 4 mai 2011 Conclure trois ententes-cadres pour la réalisation, sur demande, d'études environnementales, géotechniques et d'audit des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes Les Laboratoires

Shermont inc., Inspec-Sol inc. et Aecom Consultants inc. , pour une somme maximale respective de 400 000 \$, de 300 000 \$ et de 200 000 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Les services professionnels demandés, sans s'y limiter, concernent les activités suivantes :

- réalisation des études de caractérisation environnementale des phases I et II;
- réalisation des études géotechniques;
- réalisation des études de caractérisation des matières réglementées contenues dans les matériaux de construction de bâtiment;
- attestation des études de caractérisation environnementale, s'il y a lieu;
- rédaction des avis de contamination, s'il y a lieu;
- estimation des coûts de réhabilitation environnementale des terrains;
- estimation des coûts géotechniques;
- rédaction des documents nécessaires pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;
- surveillance de travaux de réhabilitation de sites (excavation et gestion des matériaux);
- plan de démolition sélective des bâtiments existants;
- essai géothermique.

JUSTIFICATION

Il y a eu 16 preneurs de cahier de charges et 12 soumissionnaires. Après vérification des soumissionnaires par la Direction de l'approvisionnement, quatorze soumissions ont été jugées conformes et ont été analysées par le comité de sélection. Deux firmes ayant présenté deux soumissions. Les clauses de l'appel d'offres permettant à une même firme de présenter deux soumissions avec des équipes distinctes. De ce nombre, neuf soumissions ont obtenu une note supérieure à la note de passage de 70 %. La firme Inspec-sol inc. a obtenu le plus haut pointage pour le contrat no 1, la firme Solmatech inc. a obtenu le plus haut pointage pour le contrat no 2 alors que la firme Inspec-sol inc. a obtenu le plus haut pointage pour le contrat no 3.

Après analyse des soumissions, le comité de sélection recommande au comité exécutif d'octroyer un contrat de services professionnels de 400 000 \$ à la firme Inspec-Sol inc., de 300 000 \$ à la firme Solmatech inc. et de 200 000 \$ à la firme Inspec-Sol inc. taxes incluses.

Contrat # 1 - 400 000 \$

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Inspec-Sol inc. (30765)	76,50 %	3,88	325 954,13 \$	N/A	325 954,13 \$
Inspec-Sol inc. (30764)	76,17 %	3,87	325 954,13 \$	N/A	325 954,13 \$
Groupe Qualitas inc.	77,33 %	3,36	378 555,19 \$	N/A	378 555,19 \$
LVM inc.	76,33 %	3,33	378 968,84 \$	N/A	378 968,84 \$
Genivar inc.	73,33 %	3,32	371 219,78 \$	N/A	371 219,78 \$
Stantec experts-conseils Itée	72,00 %	3,30	370 136,14 \$	N/A	370 136,14 \$
Solmatech inc.	72,33 %	3,28	372 679,97 \$	N/A	372 679,97 \$
Les consultants SMI inc.	74,67 %	3,04	409 914,62 \$	N/A	409 914,62 \$
Aecom consultants inc.	72,67 %	2,60	471 066,95 \$	N/A	471 066,95 \$
Dernière estimation réalisée			402 084,82 \$	N/A	402 084,82 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(76 130,69 \$)

<i>(l'adjudicataire - estimation)</i>	
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100)</i>	- 18,9 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i>	0 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100)</i>	0%

Contrat no 2 - 300 000 \$

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Solmatech inc.	72,33 %	5,65	216 526,67 \$	N/A	216 526,67 \$
Inspec-Sol (30764)	76,17 %	5,37	234 957,16 \$	N/A	234 957,16 \$
LVM inc.	76,33 %	4,60	274 540,52 \$	N/A	274 540,52 \$
Genivar inc.	73,33 %	4,52	272 732,20 \$	N/A	272 732,20 \$
Stantec experts-conseils ltée	72,00 %	4,49	271 798,03 \$	N/A	271 798,03 \$
Groupe Qualitas inc.	77,33 %	4,49	283 804,29 \$	N/A	283 804,29 \$
Les consultants SMI inc.	74,67 %	4,18	298 222,16 \$	N/A	298 222,16 \$
Aecom consultants inc.	72,67 %	3,57	343 867,23 \$	N/A	343 867,23 \$
Dernière estimation réalisée			291 789,30 \$	N/A	291 789,30 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					(75 262,63 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100)</i>					- 25,8 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i>					18 430,49 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100)</i>					8,5 %

Contrat no 3 - 200 000 \$

Soumissions	Note	Note	Prix de base	Autre	Total
--------------------	-------------	-------------	---------------------	--------------	--------------

conformes	Intérim	finale	(taxes incluses)	(préciser)	(taxes incluses)
Inspec-Sol inc. (30764)	76,17 %	7,76	162 637,89 \$	N/A	162 637,89 \$
LVM inc	76,33 %	6,69	188 758,37 \$	N/A	188 758,37 \$
Genivar inc	73,33 %	6,68	184 575,12 \$	N/A	184 575,12 \$
Stantec experts-conseils Itée	72,00 %	6,63	183 896,76 \$	N/A	183 896,76 \$
Groupe Qualitas inc	77,33 %	6,50	195 865,66 \$	N/A	195 865,66 \$
Les consultants SMI inc	74,67 %	6,10	204 287,58 \$	N/A	204 287,58 \$
Aecom consultants inc	72,67 %	5,22	235 043,39 \$	N/A	235 043,39 \$
Dernière estimation réalisée			200 740,60 \$	N/A	200 740,60 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(38 102,71 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100)					- 19,0 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)					26 120,48 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100)					16,1%

Les dernières estimations ont été préparées à partir de données de soumissions précédentes. On observe que les écarts entre le coût moyen des soumissions conformes du présent appel d'offres et la dernière estimation sont seulement de - 5,9 % pour les contrats nos 1 et 2 et de - 3,6 % pour le contrat no 3, ce qui suggère que les dernières estimations sont réalistes. Les écarts importants entre les prix des adjudicataires et la dernière estimation sont attribuables au fait que leurs prix sont nettement inférieurs à la moyenne des autres prix soumis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de trois ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant la réalisation d'études, d'expertises et la surveillance de travaux reliées à l'environnement, à la géotechnique ou aux matériaux réglementés des bâtiments. Les services professionnels seront fournis sur demande. Les différents services de la Ville de même que les arrondissements pourront faire appel à cette entente.

L'enveloppe maximale attribuée à chacune des firmes permettra de couvrir plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de « bons de commande » dont les crédits proviendront des projets identifiés par chacun des requérants. La présente entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération. C'est la Division des stratégies immobilières qui s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes budgétaires. Cette dernière prévoit un montant de 200 000 \$/année pour les trois prochaines années à même son budget de fonctionnement pour les projets priorités (600 000 \$ maximum). Les autres services et arrondissements détermineront leurs priorités et affectations budgétaires selon leurs besoins pour un maximum de 300 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les études fourniront l'information requise quant à la qualité des sols pour en permettre leur saine gestion, conformément à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces services professionnels permettront de définir les conditions environnementales et géotechniques pour la mise en valeur des immeubles. Ils permettront de définir la nature et le

coût des travaux de réhabilitation de site s'il y a présence de contamination et d'en assurer le suivi lors de la construction.

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, que les conditions du site sont connues pour la conception des projets et que ces derniers seront réalisés de façon sécuritaire, en limitant les risques de coûts imprévus, conformément aux lois règlements et politiques en vigueur concernant la réhabilitation des terrains contaminés et en respectant les échéanciers imposés par les différents projets touchés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat décembre 2012

Exécution des travaux janvier 2013 à décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques et directives de la Direction de l'approvisionnement pour un appel d'offre public.

Le présent dossier respecte la Politique de gestion contractuelle C-RM-SCARM-PA-11-002.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Ingrid HOLLER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Guy HÉNAULT

Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-2037

Télécop. : 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR

Gaétan LEFEBVRE

Chef de division

Tél : 514 872-3781

Télécop. : 514 872-5279

Date d'endos. : 2012-11-22

Dossier # :1125268008



Dossier # : 1124374003

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille (CCI Grand Lille) et accorder à la CCI Grand Lille l'autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de Commerce Design Montréal selon les conditions prescrites.

Il est recommandé :

1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille (CCI Grand Lille) établissant les conditions et les modalités de la licence que la Ville concède à la CCI Grand Lille l'autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de Commerce Design Montréal selon les conditions prescrites au projet de convention;

2- d'autoriser Marie-Josée Lacroix du Bureau du design de la Ville de Montréal à signer ce projet de convention, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par : Nancy SHOIRY

Le 2012-12-04 10:09

Signataire :

Nancy SHOIRY

Directrice principale
Mise en valeur du territoire , Direction

Dossier # :1124374003

IDENTIFICATION

Dossier # :1124374003

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille (CCI Grand Lille) et accorder à la CCI Grand Lille une licence l'autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de Commerce Design Montréal selon les conditions prescrites.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal a développé, de 1995 à 2004, Commerce Design Montréal, un concept original de concours ayant pour but de requalifier le cadre de vie urbain en faisant valoir auprès des commerçants les bénéfices d'investir dans la qualité de l'aménagement de leur établissement avec l'aide d'un professionnel qualifié.

L'impact structurant de Commerce Design Montréal sur la revitalisation commerciale a été reconnu par ***l'International Downtown Association*** qui a décerné à la Ville de Montréal son ***2002 Outstanding Achievement Award***. En octobre 2006, la Ville apprenait que son programme Commerce Design venait d'être sélectionné par les Nations Unies (UN Habitat) comme l'une des 48 meilleures réalisations au monde (parmi 609 dossiers soumis) au ***2006 Dubai International Award for Best Practices to Improve the Living Environment***.

La performance de ce concept montréalais, abondamment diffusé et médiatisé, a été reconnue par d'autres villes qui, depuis 2003, sollicitent l'expertise de Montréal pour lancer des concours inspirés du concept Commerce Design Montréal. À ce jour, onze licences ont été consenties par la Ville de Montréal à la demande de la Ville de Saint-Étienne et de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, en France, du Times Square Business Improvement District de New York, de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, de ProMateria et CDPE pour la ville de Bruxelles, de l'Union commerciale de la ville de Luxembourg, de Brainport Operations de la ville d'Eindhoven en Hollande, d'Espace-Temps « Toulon », des CCI Nantes Saint-Nazaire, de la Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (CCISBR) et de Storefront Manitoba de Winnipeg. Ces transferts d'expertise se sont avérés très bénéfiques pour Montréal tant en termes de visibilité que sur les plans de son positionnement et de sa mise en réseau internationale avec d'autres villes émergentes en design. Ils sont indissociables de la désignation de Montréal comme Ville UNESCO de design (juin 2006). De façon générale, Montréal juge intéressant que son concept Commerce Design soit repris et adapté par d'autres villes dans la mesure où ces transferts d'expertise lui procurent une juste visibilité et profitent au positionnement et au rayonnement de Montréal et du design montréalais.

Aussi, à la demande de la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille (CCI Grand Lille), le Bureau du design de la Ville de Montréal a transmis les différents éléments constitutifs du concept Commerce Design.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1408 (22 août 2012) - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et Storefront Manitoba inc., de Winnipeg, l'autorisant à utiliser le concept Commerce Design Montréal.

CE11 1306 (17 août 2011) - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (CCISBR) et octroi à la CCISBR d'une licence l'autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de Commerce Design Montréal.

CE10 0888 (9 juin 2010) - Approbation d'un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Ville de Nantes et Le Groupement Interconsulaire de Loire-Atlantique (GILA), appelés « Les CCI Nantes Saint-Nazaire », les autorisant à utiliser le concept Commerce Design Montréal.

DESCRIPTION

Le protocole soumis au comité exécutif pour approbation a pour but d'officialiser l'entente entre les parties et d'établir les conditions et les modalités de la licence consentie par Montréal autorisant la CCI Grand Lille à utiliser intégralement le concept, les outils et les méthodes de Commerce Design Montréal.

L'entente prévoit qu'en contrepartie de la licence qui lui est consentie l'autorisant à utiliser le concept, la CCI Grand Lille accepte notamment :

- de faire état de la contribution de Montréal à la mise en place du concours Commerce Design Lille dans tous ses imprimés et outils numériques publicitaires et promotionnels, en utilisant le libellé suivant : « Concours élaboré d'après un concept original de la Ville de Montréal »;
- de verser à la Ville de Montréal une somme de 5 000 euros, représentant le coût de la licence qui lui est octroyée pour toute la durée de la présente entente et lui accordant le privilège de recevoir, pour son usage exclusif, un dossier complet et détaillé de Commerce Design Montréal.

JUSTIFICATION

Ce protocole, développé avec l'aide du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, est important pour officialiser l'entente en cours avec la CCI Grand Lille et permettre à Montréal de facturer les sommes dues prévues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce protocole n'entraîne aucune dépense directe pour la Ville et lui procure un revenu de 5 000 euros (équivalant à 6 487,04 \$ en date du 3 décembre 2012). Cette somme représente le coût de la licence octroyée à l'organisme pour toute la durée de l'entente et sera versée en argent canadien au compte de Commerce Design Montréal, dont la gestion a été confiée par la Ville à la Société de développement de Montréal, devenue depuis la Société d'habitation et de développement de Montréal (CM03 0608), pour financer, notamment, les coûts générés par ces transferts d'expertise (honoraires, déplacement, traduction, etc.) et par le développement international.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente contribue au rayonnement international de la Ville de Montréal dans le domaine du design et consolide son positionnement en tant que Ville UNESCO de design.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annonce du concours Commerce Design Lille sera diffusée via un communiqué sur fil de presse, auprès de la presse spécialisée en design, et sur le site internet mtlunescodesign.com.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le lancement du concours Commerce Design Lille est prévu en janvier 2013 et la remise des prix en mai 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Béatrice CARABIN

Commissaire - developpement economique

Tél : 514-868-4858

Télécop. : 514 872-6414

ENDOSSÉ PAR

Martine PRIMEAU

C/d Promotion et soutien à l'investissement

Tél : 514-868-5942

Télécop. : 514 872-0049

Date d'endos. : 2012-08-09

Dossier # :1124374003



Dossier # : 1121179004

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre le ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière de 13 751,62 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'entente entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol pour la caractérisation environnementale du dépôt de surface A (parc Félix-Leclerc et partie du boisé Jean-Milot) dans l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve;
2. d'autoriser la Directrice principale du Service de la mise en valeur du territoire à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par : Nancy SHOIRY

Le 2012-12-04 08:13

Signataire :

Nancy SHOIRY

Directrice principale
Mise en valeur du territoire , Direction

Dossier # :1121179004

IDENTIFICATION

Dossier # :1121179004

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre le ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville relativement à l'octroi d'une aide financière de 13 751,62 \$ à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés - ClimatSol

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 juin 2008, la Ville et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont signé un protocole d'entente relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol. Ce protocole a pour objet d'établir, dans le cadre du programme, les obligations de la ministre et de la Ville relatives :

1. au versement par la ministre d'une aide financière aux fins de la réalisation des travaux admissibles sur les terrains qui sont la propriété de demandeurs municipaux ou de demandeurs privés;
2. à la gestion par la Ville du volet du programme qui concerne la réhabilitation de terrains contaminés appartenant à des demandeurs privés ou municipaux.

En vertu du programme et du protocole signé, les parties doivent, pour chaque projet admissible, conclure une entente quant aux travaux et coûts admissibles ainsi qu'aux conditions et modalités de versement de l'aide financière.

En mars 2010, la Direction de l'environnement et du développement durable a présenté une demande visant à obtenir une aide financière pour une étude de caractérisation environnementale à réaliser sur un terrain municipal. Il s'agit de la caractérisation environnementale du dépôt de surface A (parc Félix-Leclerc et partie du boisé Jean-Milot).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 2001 (7 décembre 2011) Approbation de deux projets d'ententes entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE11 1549 (28 septembre 2011) Approbation de 12 projets d'ententes entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et la Ville de Montréal

relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE11 0069 (19 janvier 2011) Approbation des ententes entre le MDDEP et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'aides financières dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CE10 1724 (3 novembre 2010) Ratification de vingt et un projets de protocole d'entente entre le MDDEP et la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

CM08 0284 (28 avril 2008) Approbation d'un projet de protocole d'entente entre la Ville et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol

DESCRIPTION

L'entente jointe au présent sommaire a pour objet d'établir les obligations de la Ville et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) relativement à l'octroi à la Ville d'une aide financière dans le cadre du programme ClimatSol, pour la réalisation des travaux admissibles décrits à l'annexe A de l'entente, selon l'échéancier qui y est prévu, sur l'immeuble qui y est désigné. Il s'agit d'une étude de caractérisation qui a été réalisée avant le 29 mars 2012.

JUSTIFICATION

Le 29 mars 2010, le MDDEP a confirmé l'admissibilité de la demande dont l'entente est jointe au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-dessous indique, pour cette demande, le coût des travaux reconnus admissibles ainsi que l'aide financière maximale. Le montant indiqué à la colonne « Aide financière maximale » inclut l'aide financière maximale calculée en fonction de l'estimation des coûts admissibles et une somme additionnelle équivalant à 1 % de l'aide accordée pour couvrir les frais d'administration de la Ville.

PROJET	COÛTS ADMISSIBLES	AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE
Caractérisation environnementale du dépôt de surface A (parc Félix-Leclerc et partie du boisé Jean-Milot)	25 934,23 \$	13 751,62 \$

ClimatSol est un programme du MDDEFP géré par la Ville de Montréal sur son territoire. Toutes les dépenses relatives à ce programme sont assumées par le MDDEFP.

Lors de l'encaissement de la subvention reçue du MDDEFP, le Service des finances procédera par écriture comptable au virement de celle-ci au budget du service bénéficiaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme ClimatSol s'inscrit dans la démarche québécoise de développement durable. Il vise à récupérer les usages des terrains contaminés et à lutter contre les changements climatiques à la faveur d'une aide financière gouvernementale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver cette entente entraînerait la perte d'une aide financière pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Josée SAMSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL

Conseiller en planification - Chef d'équipe

Tél : 872-8508

Télécop. : 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Guy DE REPENTIGNY

Chef de division

Tél : 514 872-3721

Télécop. : 514 872-0049

Date d'endos. : 2012-11-29

Dossier # :1121179004

**Dossier # : 1114386002**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à 9111-3514 Québec inc. et à Centre d'Affaires VMCP inc., un terrain situé du côté ouest de la 57e Avenue et au nord de la 7e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 24 100,00 \$ plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du registre du domaine public la ruelle constituée du lot 2 931 357 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4871-06 (Mandat 11-0066-S)

Il est recommandé :

1. de retirer du domaine public de la Ville, à des fins de ruelle, et verser dans le domaine privé, le terrain connu et désigné comme étant le lot 2 931 357 du cadastre du Québec;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, aux fins d'assemblage, à 9111-3514 Québec inc. et à Centre d'Affaires VMCP inc., un terrain situé du côté ouest de la 57e Avenue et au nord de la 7e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 389,1 m², constitué des lots 1 510 484 et 2 931 357 du cadastre du Québec, pour un montant de 24 100,00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. de constituer, sans contrepartie monétaire, une servitude à des fins d'utilités publiques sur le lot 2 931 357 du cadastre du Québec;
4. d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par : Michel NADEAU**Le** 2012-12-07 13:27**Signataire :**

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières

Dossier # :1114386002

IDENTIFICATION

Dossier # :1114386002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à 9111-3514 Québec inc. et à Centre d'Affaires VMCP inc., un terrain situé du côté ouest de la 57e Avenue et au nord de la 7e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un montant de 24 100,00 \$ plus les taxes applicables. / Fermer et retirer du registre du domaine public la ruelle constituée du lot 2 931 357 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4871-06 (Mandat 11-0066-S)

CONTENU

CONTEXTE

Les requérantes, 9111-3514 Québec inc. et Centre d'Affaires VMCP inc., ci-après nommées « l'Acquéreur » sont propriétaires d'un immeuble situé au 11785, 55^e Avenue et d'un emplacement vacant constitué des lots 1 510 485 et 1 510 486 du cadastre du Québec, situé sur la 57^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. M. Pietro Domenico, représentant de l'Acquéreur a communiqué avec la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour faire l'acquisition des lots riverains connus comme les lots 1 510 484 et 2 931 357 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 389,1 m², illustrés par une trame ombrée, à titre indicatif sur les plans B et C. L'Acquéreur désire acheter les lots précités afin de les assembler à sa propriété. Le remembrement des deux (2) lots appartenant à la Ville avec son terrain lui permettra de construire un bâtiment industriel conforme aux lois et règlements en vigueur.

La DSTI a négocié la vente des terrains de la Ville sur la base de la juste valeur marchande, soit au prix de 24 100,00 \$ et l'Acquéreur a signé une promesse d'achat à cet effet, le 12 avril 2012, avec une remise d'un acompte de 2 410,00 \$.

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 9111-3514 Québec inc. et à Centre d'Affaires VMCP inc., les lots 1 510 484 et 2 931 357 du cadastre du Québec, pour la somme de 24 100,00 \$ plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

De fermer et retirer du registre du domaine public, la ruelle connue et désignée comme étant le lot 2 931 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles soit, entre la 55^e et 57^e Avenue et au nord de la 7^e Rue, tel qu'identifié aux plans B et C en pièces jointes. Cette ruelle possède une superficie de 145,2 m² et ne peut être vendue qu'au propriétaire riverain. La DSTI a obtenu une renonciation des deux (2) autres propriétaires riverains. La correspondance à cet effet est jointe à la présente.

Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à 9111-3514 Québec inc. et Centre d'Affaires VMCP inc. les lots 1 510 484 et 2 931 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

La Ville de Montréal est devenue propriétaire de la ruelle connue sous le numéro de lot 2 931 357 du cadastre du Québec en vertu des actes suivants :

- Selon la Loi 5-6 Élisabeth II, chapitre 96, sanctionnée le 21 février 1957, intitulée « Loi modifiant la charte de la ville de Rivière-des-Prairies » et dont copie a été publiée le 23 janvier 1967 sous le numéro 1 964 370 par bordereau de la loi Bill n^o 177 préparé par M^e Normand Latreille;
- Annexion de la Ville de Rivière-des-Prairies par la Ville de Montréal par règlement numéro 2840 approuvé par le conseil municipal de la Ville de Montréal à sa séance du 11 juin 1963.

Le terrain de la Ville, soit le lot 1 510 484 du cadastre du Québec, est localisé en front sur la 57^e Avenue et au nord de la 7^e Rue. Ce résidu de terrain possède une superficie de 243,9 m² et n'est pas constructible isolément. La Ville de Montréal est devenue propriétaire selon un acte de « Cession et quittance » de M. Alphonso Castagna, publié au registre foncier le 9 septembre 1999, sous le numéro 5 121 761.

Le Service des infrastructures, transport et environnement est favorable à la vente de ces deux (2) lots, mais la totalité du lot 2 931 357 devra être grevée d'une servitude à des fins d'utilités publiques. De plus, ce lot n'est pas utilisé comme ruelle par les propriétaires riverains.

JUSTIFICATION

La présente vente est recommandée pour les motifs suivants :

- Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi vendus;
- Ces lots sont non constructibles isolément et ne peuvent être mis en valeur qu'uniquement dans un contexte de vente aux fins d'assemblage;
- La vente de ces deux (2) lots permettra la construction d'un bâtiment industriel;
- La Ville se dégage de ses responsabilités sur ces terrains non requis à des fins publiques;
- Tous les intervenants de la Ville sont favorables à la vente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente convenu de 24 100,00 \$ soit au taux unitaire de 61,94 \$/m² plus les taxes applicables est le résultat d'une négociation intervenue entre la Ville et l'Acquéreur, basé sur la valeur marchande établie par la Section expertise et évaluation immobilières de la DSTI se situant entre 18 700,00 \$ et 25 100,00 \$. La Ville a déjà encaissé une somme de 2 410,00 \$ versée en acompte pour cette transaction lors de la signature de la promesse d'achat. L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente. La valeur aux livres des lots 1 510 484 et 2 931 357 est de 2 512,94 \$.

Le coût d'origine de 2 512,94 \$ et le revenu de 24 100 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement de la Direction Stratégies et Transactions Immobilières dans les comptes suivants:

- Coût d'acquisition des propriétés destinées à la revente.
- Cession de propriétés destinées à la revente - Arrondissement R.D.P./ P.A.T.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment à la politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des travaux publics (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction Gestion Stratégique_ressources humaines_financières et matérielles (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER

Chargé de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2009

Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

Tél : 514 872-5493

Télécop. : 514-872-8350

Denis Sauvé
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

Date d'endos. : 2012-06-13

Dossier # :1114386002

**Dossier # : 1121375005**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika pour la réalisation du projet « Accompagnement du monde africain vers une intégration durable », pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville de Montréal (2011 - 2014) / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika pour la réalisation du projet « Accompagnement du monde africain vers une intégration durable », pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville de Montréal - Entente MICC -Ville (2011 - 2014);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par : Gilles RIOUX**Le** 2012-12-03 11:20

Signataire :

Gilles RIOUX

Directeur
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

Dossier # :1121375005

IDENTIFICATION

Dossier # :1121375005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika pour la réalisation du projet « Accompagnement du monde africain vers une intégration durable », pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville de Montréal (2011 - 2014) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2011, la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) ont renouvelé leur Entente sur une base triennale, afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. Cette Entente vient confirmer l'octroi d'une somme de 8,195 M\$ en référence aux années 2011 à 2014, dont 4,5 M\$ pour le déploiement de projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes.

Les parties ont convenu de retenir trois axes d'intervention, à savoir : les relations interculturelles; l'amélioration des milieux de vie; et, la lutte au racisme et à la discrimination. Les femmes et les jeunes représentent les deux clientèles dorénavant priorisées, ce qui toutefois n'exclut pas certaines clientèles immigrantes, particulièrement celles qui vivent des situations de pauvreté ou d'exclusion.

Le nouveau projet d'Entente présente certains principes directeurs relativement aux approches d'intervention et au financement des projets. Il s'agit principalement de notions telles que la subsidiarité, l'approche territoriale intégrée, l'importance de l'intervention en amont, le développement des connaissances, la récurrence des engagements, la diversification des sources de financement et l'arrimage des dates aux autres grands bailleurs de fonds.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0162 – 21 mars 2011

Approuver le projet de la nouvelle Entente triennale 2011 - 2014 entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville pour planifier, mettre en

œuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes (...) / Autoriser la réception d'une somme de 8 195 000 \$ provenant du MICC, pour la réalisation des projets issus de l'Entente

DESCRIPTION

Projet : Accompagnement du monde africain vers une intégration durable - 40 000 \$
Organisme : Carrefour socioculturel du Centre Afrika

Le projet permettra de diriger les nouveaux arrivants vers les ressources qui correspondent à leurs besoins en matière d'intégration et, d'autre part, d'entretenir des liens privilégiés avec différents organismes susceptibles de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance au monde d'ici. Le but visé à long terme est de contribuer à l'intégration de ces personnes en leur donnant des outils, mais surtout des réseaux adaptés à leurs intérêts pour qu'elles deviennent des citoyens à part entière. Un service d'accueil et d'orientation avec des intervenants qui connaissent bien la réalité des Africains et leurs spécificités culturelles sera mis en place.

JUSTIFICATION

Le nombre d'immigrants d'origine africaine augmente continuellement à Montréal. On constate leur désir de se rapprocher les uns des autres et de se faire connaître davantage de la population du pays d'accueil. Les défis d'entrer en relation et de connaître les paramètres sociaux sont énormes. Conscients de cette réalité et des besoins grandissants dans les communautés africaines de Montréal, Carrefour socioculturel du Centre Afrika se veut un lieu d'accueil et d'accompagnement qui offre la possibilité aux personnes et aux groupes africains de se rencontrer pour développer leur confiance, de se faire connaître de la population d'accueil et de les soutenir dans leur insertion sociale. Le soutien de la Ville de Montréal au projet permet de lutter contre la marginalisation et l'exclusion des membres des communautés africaines et de favoriser leur participation à la vie montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier provenant de l'Entente MICC-Ville (40 000 \$) est non récurrent et sera entièrement assumé par la ville centrale.

Organisme	Soutien recommandé 2012/2013		Projet	% du projet total
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	40 000 \$		Accompagnement du monde africain vers l'intégration durable	63 %
	2012	2013		
	20 000 \$	20 000		

Les versements seront effectués, conformément aux dates inscrites à la convention signée entre la Ville et l'organisme de la manière suivante : 50 % au début du projet, 40 % au dépôt du rapport d'étape et 10 % au dépôt du rapport final. Ce soutien de la Ville, via l'Entente MICC-Ville, est le seul soutien financier que la Ville offre au projet. Il représente 63 % du coût total du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir selon que la Ville s'engage pour être équitable à notamment poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cohabitation et cohésion sociales harmonieuses dans les quartiers de Montréal

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'Entente MICC-Ville, en pièces jointes au sommaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2012 Présentation au comité exécutif pour approbation

Décembre 2012 Premier versement, dans les 30 jours après la signature de la convention

Juin 2013 Production d'un rapport d'étape

Décembre 2013 Production d'un rapport final d'activités et d'un bilan financier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc RIVEST

Conseiller en relations interculturelles

Tél : 514 872-6354

Télécop. : 514 872-1527

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél : 514 872-1274

Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2012-11-29

Dossier # :1121375005

**Dossier # : 1120706007**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien de 20 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour le projet « développement d'une Stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 14 janvier au 12 juillet 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin d'assurer les frais reliés au projet « développement d'une Stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 14 janvier au 12 juillet 2013;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par : Gilles RIOUX**Le** 2012-12-04 10:16**Signataire :**

Gilles RIOUX

Directeur
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

Dossier # :1120706007

IDENTIFICATION

Dossier # :1120706007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien de 20 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal pour le projet « développement d'une Stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 14 janvier au 12 juillet 2013 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité urbaine demeure un enjeu préoccupant requérant des efforts continus de la part des gouvernements et de la société civile. Bien que Montréal soit considérée une ville relativement sécuritaire, plusieurs problèmes persistent et risquent de s'amplifier et se complexifier s'ils ne sont pas abordés de manière appropriée. En effet, les inégalités qui touchent la communauté autochtone de Montréal représentent un des défis les plus pressants et plusieurs données soutiennent d'ailleurs cette affirmation :

- La communauté autochtone de Montréal connaît le taux de croissance le plus élevé de toutes les villes canadiennes. (Source : *Recensement 2006*)
- Plusieurs acteurs clés ont noté une croissance importante de la population autochtone à Montréal ainsi qu'une augmentation des niveaux de pauvreté et d'itinérance. (Sources : *Projets autochtones du Québec, le Foyer pour femmes autochtones de Montréal, Makivik*)
- La population autochtone est un des groupes les plus discriminés dans la ville. (Source : *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés (2011), une étude de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*)
- Les taux de criminalité et de victimisation sont disproportionnellement élevés pour cette population.
- Le taux de criminalité des autochtones au Québec connaît la plus forte croissance de toutes les provinces canadiennes. (Source : *Motuk & Nafekh 2000*).

La sécurité n'est pas seulement un problème autochtone, mais implique aussi d'autres populations de la ville. Le square Cabot et ses alentours sont un point culminant des défis de sûreté et de sécurité, exigeant une présence accrue des services sociaux et policiers en raison d'une croissance des activités illégales, la consommation de stupéfiants, la violence et divers

problèmes associés à l'itinérance. Le Square Cabot est situé dans l'arrondissement Ville-Marie (à l'angle des rues Ste-Catherine et Atwater) en face de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Plusieurs groupes travaillent présentement dans le quartier afin de fournir des services d'intervention sociale dans des conditions souvent difficiles fragmentées et potentiellement dangereuses. Malgré ces nombreux efforts, les problèmes continuent d'augmenter, illustrant la nécessité de mettre en place une approche concertée et coordonnée misant sur la collaboration entre les divers acteurs (communautaires et institutionnels) et le partage des connaissances.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure concernant le Foyer pour femmes autochtones de Montréal, émanant d'une recommandation de la Direction de la diversité sociale

DESCRIPTION

Le projet « développement d'une Stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot » est porté par le sous-comité Justice du RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal et présenté par l'organisme Foyer pour femmes autochtones de Montréal. Il propose d'agir de manière complémentaire aux efforts existants pour améliorer la sécurité au Square Cabot et ses environs, en plus de proposer des solutions au manque de coordination de ces efforts. Le projet aura pour but d'évaluer le niveau de sécurité dans le Square Cabot (et les environs) en collaborant avec les groupes locaux, intervenants de première ligne et institutions afin de bâtir des partenariats et conclure des ententes formelles qui visent à résoudre diverses problématiques de sécurité urbaine décrites dans la section «Contexte».

JUSTIFICATION

Plusieurs facteurs militent en faveur d'une attention immédiate à ce projet :

- l'augmentation des problèmes de sécurité signalés par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les commerçants, les résidents, la Société de transport de Montréal (STM), les foyers d'accueil et organisations communautaires;
- l'augmentation des initiatives pour aborder les problèmes de sécurité dans le quartier, mais un manque de coordination parmi celles-ci;
- la méconnaissance de l'information disponible sur les services existants, les problèmes de sécurité et les solutions;
- la méconnaissance de l'information partagée sur les services existants, les problèmes de sûreté et les solutions;
- le flux continu de nouveaux arrivants autochtones à Montréal fréquentant le square Cabot comme point d'arrivée et de rencontre – ces nouveaux arrivants sont victimisés de manière disproportionnée;
- la décision récente de revitalisation du quartier ouest du centre-ville de Montréal pourrait avoir des implications sévères pour la population autochtone et autres groupes vulnérables dans le secteur du square Cabot et ses alentours comme le déplacement continu de la population autochtone, la continuation des problèmes de sécurité et augmentation du nombre d'arrestations;
- l'absence d'une stratégie communautaire collective et concertée pour comprendre et gérer les problèmes de sécurité.

Une approche collective axée sur la collaboration entre les ressources permettra d'augmenter les capacités d'intervention et l'efficacité des services afin d'améliorer la sécurité et le bien-être des autochtones et de leur voisinage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier de 20 000 \$ de la part de la Ville représente 35,8 % du budget total du projet qui s'élève à 55 820 \$. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Les autres sources de financement sont les suivantes : le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada, le Secrétariat aux affaires autochtones et le RÉSEAU pour la stratégie

urbaine de la communauté autochtone à Montréal. Le soutien financier de la Ville sera octroyé en deux versements soit 90 % à la signature de la convention et 10 % lors de la remise du rapport final.

Organisme	Montant recommandé 2012	% du budget du projet
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	20 000 \$	35,8 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans une des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à lutter contre l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif de la Stratégie est premièrement d'empêcher la dégradation des conditions de sécurité pour la communauté, mais également de mettre en valeur Montréal à titre d'exemple à suivre d'une ville qui promeut la coordination et la concertation d'acteurs locaux dans le but d'améliorer la qualité de vie en favorisant l'inclusion sociale et la fourniture de services efficaces afin d'assurer un environnement urbain plus sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas d'opération spécifique de prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2012 présentation au comité exécutif
Janvier 2013 début du projet
Juillet 2013 fin du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Ghyslain WILSON)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social
(Dominique ARCHAMBAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD

conseillère en développement communautaire

Tél : 872-4114

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél : 514 872-1274

Télocop. : 872-9848

Télocop. : 514 872-9848

Date d'endos. : 2012-11-30

Dossier # :1120706007



Dossier # : 1120679021

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2012-2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 30 décembre 2012 au 22 février 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2012-2013 - 7e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par : Jean-Robert CHOQUET **Le** 2012-11-09 15:38

Signataire : Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1120679021

IDENTIFICATION**Dossier # :1120679021**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2012-2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 30 décembre 2012 au 22 février 2013.

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la septième programmation d'événements publics pour l'année 2012-2013. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit habituellement des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8, l'urbanisme, R.R.V.M., U-1, article 553.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1810, du 31 octobre 2012, approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2012;
CE12 1466, du 5 septembre 2012, approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2012;
CE12 1215, du 1er août 2012, approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2012.

DESCRIPTION

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public du 30 décembre 2012 au 22 février 2013. Ces événements sont :

- Un coeur pour les autres;
- Procession Arbaeen;
- Jeux du commerce 2013;
- Célébration de la nouvelle année chinoise;
- Montée en raquettes et Célébrations des Tuques bleues.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services,

directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le choix des sites ou, selon le cas, des parcours ont été faits en concertation avec différents intervenants publics afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidants et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidants à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences

administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Michel GAGNÉ)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Michel DEMERS_Cult)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne RICHARD

pour Alexandra COURT, chef de division

Tél : 514-872-3911

Télécop. : 514-872-1505

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE

Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

Tél : 514 872-2884

Télécop. : 514 872-3409

Date d'endos. : 2012-11-09

Dossier # :1120679021



Dossier # : 1120429002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de matériel d'aquariophilie d'une valeur estimée à 19 902,50 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt à Martine Saint-Louis, citoyenne canadienne.

Je recommande d'accepter le don de matériel d'aquariophilie d'une valeur estimée à 19 902,50 \$ et d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt à Martine Saint-Louis, citoyenne canadienne.

Signé par : Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2012-12-10 14:41

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

Dossier # :1120429002

IDENTIFICATION

Dossier # :1120429002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de matériel d'aquariophilie d'une valeur estimée à 19 902,50 \$ et autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt à Martine Saint-Louis, citoyenne canadienne.

CONTENU

CONTEXTE

Madame Martine Saint-Louis, citoyenne canadienne, souhaite donner au Biodôme de Montréal divers aquariums et matériel de support à la vie d'organismes aquatiques. Ce don a été évalué par deux experts en ce domaine et la valeur moyenne a été établie à 19 902,50 \$. La première évaluation a été effectuée par un préposé aux collections aquatiques du Biodôme qui s'est rendu chez madame Saint-Louis pour inspecter le matériel. Il confirme qu'il s'agit d'équipements de grande qualité, en parfait état et qui pourra être valorisé dans le cadre des opérations de la division des Collections vivantes et de la recherche du Biodôme et évalue le tout au montant de 19 215 \$. La deuxième évaluation a été produite par monsieur Dominique Capelle, expert indépendant, au montant de 20 590 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le Biodôme de Montréal souhaite accepter le don de divers équipements d'aquariophilie (liste en pièce jointe) en échange d'un reçu officiel pour fins d'impôt. Il s'agit de matériel spécialisé dont la valeur d'acquisition à neuf sur le marché est de 27 450 \$ et leur excellent état fait en sorte qu'une dépréciation d'environ 30 % est raisonnable.

JUSTIFICATION

Le matériel très spécifique et de très grande qualité que nous recevrons pourra être utilisé dans le cadre du projet de renouvellement des collections du St-Laurent marin. Cette offre de don arrive au bon moment car nous devons acquérir plusieurs nouveaux spécimens spécifiques à ce projet. De plus, certains équipements pourront être utilisés à l'amélioration des conditions de garde de nos collections permanentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune implication financière pour le Biodôme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acceptation de ce matériel par le Biodôme permettra leur utilisation et leur valorisation durant de nombreuses années encore. En raison de son âge, la propriétaire actuelle ne souhaite plus poursuivre l'entretien et l'utilisation de ses équipements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du Comité exécutif de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (Roger TRUDEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert VAILLANCOURT

Chef de division Collections Vivantes et Recherche

Tél : 514 868-3040

Télécop. : 514 868-3065

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER

Chef du Biodôme

Tél : 514 868-3001

Télécop. : 514 868-3065

Date d'endos. : 2012-11-13

Dossier # :1120429002



Dossier # : 1126036001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Division énergie et environnement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 340 758,97 \$ toutes taxes incluses, pour l'année 2012, à la Section Énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

Il est recommandé:

d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 340 758,97 \$, pour l'année 2012, à la Section Énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2012-12-13 09:38

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1126036001

IDENTIFICATION

Dossier # :1126036001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Division énergie et environnement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 340 758,97 \$ toutes taxes incluses, pour l'année 2012, à la Section Énergie et environnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières, à la suite de la réception de montants d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique.

CONTENU

CONTEXTE

La Section de l'énergie et de l'environnement de la DSTI obtient, depuis plus de 4 ans, l'autorisation de réinjecter les aides financières des projets d'efficacité énergétique dans le budget de fonctionnement de la Section énergie et environnement. Toutes les aides financières obtenues sont ainsi réinjectées dans d'autres projets d'efficacité énergétique qui génèrent des économies et d'autres aides financières.

De plus, avec l'adoption du Plan d'économie d'énergie de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) par le CE en octobre 2012, la DSTI a obtenu l'autorisation de la réinjection des aides financières (associées aux projets d'économie d'énergie) à son budget de fonctionnement pour le financement du plan d'économie d'énergie, et ce, au fur et à mesure de leur obtention. Or, pour procéder à la réinjection des aides financières au budget de fonctionnement de la DSTI, le service des Finances demande que les montants soient précisés et autorisés par le CE, d'où le présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1677 - 10 octobre 2012 Adopter le Plan d'économie d'énergie 2013-2015 de la Direction des stratégies et transactions immobilières et autoriser le réinvestissement des économies au budget de fonctionnement de la Direction des immeubles pour réaliser des travaux non capitalisables et la réinjection des aides financières dans le budget de fonctionnement de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour le financement du plan d'économie d'énergie au fur et à mesure de leur obtention.

CE11 1678 - 31 octobre 2011 Autoriser une dépense de 153 148,84 \$ de travaux en économies d'énergie et projets d'efficacité énergétique en relation avec la réception de subventions de Gaz Métro et Hydro-Québec relatives à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique; Autoriser le budget de revenus et de dépenses additionnelles de 153 148,84 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE11 0348 - 16 mars 2011 Autoriser une dépense de 41 012,51 \$ de travaux en économies d'énergie et projets d'efficacité énergétique en relation avec la réception de subventions de

Gaz Métro et Hydro-Québec relatives à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique; Autoriser le budget de revenus et de dépenses additionnelles de 41 012,51 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Depuis janvier 2012, la Section énergie et environnement a reçu des aides financières pour un montant total de 340 758.94\$. Ces aides financières sont issues de projets exécutés entre 2011 et 2012 et proviennent de :

- Gaz Métro (196 627.54\$); et
- Hydro-Québec (144 131.40 \$).

La Section demande d'autoriser la réinjection des aides reçues, soit 340 758.94\$ dans son budget de fonctionnement pour l'année 2012.

Cette somme servira à financer le Plan d'économie d'énergie.

JUSTIFICATION

L'efficacité énergétique est une avenue incontournable pour diminuer les budgets énergétiques, réduire les gaz à effets de serre, protéger nos ressources naturelles et aussi diminuer le déficit d'entretien.

Ainsi, la DSTI compte réinvestir la totalité des aides financières pour :

- L'achat d'équipement électromécanique plus efficace (exemples : éclairage efficace, bouilloires et chauffe-eau de haute efficacité, échangeurs de chaleur ou autres);
- La modernisation et centralisation de contrôles pour des systèmes électromécaniques;
- La conversion de systèmes de chauffage au mazout vers le gaz naturel ou l'électricité;
- Toutes autres dépenses prévues au Plan d'économie d'énergie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réinjection des aides financières permet une augmentation du budget de fonctionnement de la DSTI tel que prévu au Plan d'économie d'énergie. Les économies d'énergie anticipées au terme de tous les projets amorcés et prévus dans le plan quinquennal (2013-2015) sont d'environ 4.68 Millions \$/an.

Le virement pour augmenter le budget de revenus et dépenses sera fait après la décision du comité exécutif (voir le fichier en pièces jointes pour la répartition des revenus).

D'autoriser un budget de revenus additionnels selon ce qui suit :

Revenus 2012 :

Agglomération — Crédits provenant de revenus additionnels — Efficacité énergétique-agglomération — Autres/administration générale — Services techniques (revenus) — Étude d'efficacité énergétique. 25 629.70 \$

Fonds des immeubles — Crédits provenant de revenus additionnels — Efficacité énergétique-proximité — Autre administration générale — Services techniques (revenus) — Étude d'efficacité énergétique. 315 129.24\$

D'autoriser un budget de dépenses additionnelles équivalant au budget de revenus et de l'imputer comme suit :

Dépenses 2012 :

Fonds des immeubles — Crédits provenant de revenus additionnels — Économie d'énergie mixte — Soutien matériel et technique/gestion des immeubles/à répartir — Entretien et réparation/immeubles et terrains 340 758.94\$

Le présent dossier respecte la directive "Utilisation des surplus, réserves et revenus

excédentaires" (C-RF-SF-D-09-002, article I-b de l'Annexe 1).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets bénéficiant des aides financières sont tous des projets d'efficacité énergétique. Ces projets ont pour objectifs d'optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments et s'inscrivent dans l'objectif numéro trois du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments. Soulignons que les projets réalisés sont en respects avec la politique de développement durable de la Ville centre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réinjection des aides financières au budget de fonctionnement de la DSTI est essentiel à la mise en oeuvre du Plan d'économie d'énergie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec le courrier budgétaire no 5, la Direction de la comptabilité et du contrôle financier n'a pas à intervenir dans le présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Administration-Conc.Arr.R.M. (Huong DAO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannik SAUVÉ

CONSEILLER EN PLANIFICATION ÉNERGIE

Tél : 514 872-3051

Télécop. : 514 872-0604

ENDOSSÉ PAR

Patrice LEROUX

Chef de section

Tél : 514-872-7784

Télécop. : 514-872-7481

Date d'endos. : 2012-12-03

Dossier # :1126036001



Dossier # : 1123809004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire en provenance du sous-projet "Le Valencia" du PTI 2012 Agglomération vers le sous-projet "Jardins Millen" du PTI 2012 Corporatif pour la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, du mail central et de l'aménagement paysager de l'avenue Millen, entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Gouin, dans le cadre de la réalisation du projet «Les jardins Millen » / Autoriser une dépense de 2 049 136,32 \$, taxes incluses

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser une dépense de 2 049 136,32 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, du mail central et de l'aménagement paysager de l'avenue Millen, entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Gouin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'autoriser à cette fin, un virement budgétaire en provenance du sous-projet "Le Valencia" du PTI 2012 Agglomération vers le sous-projet "Jardins Millen" du PTI 2012 Corporatif conformément aux informations financières mentionnées au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par : Ronald CYR

Le 2012-12-10 12:40

Signataire :

Ronald CYR

Directeur d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

Dossier # :1123809004

IDENTIFICATION

Dossier # :1123809004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire en provenance du sous-projet "Le Valencia" du PTI 2012 Agglomération vers le sous-projet "Jardins Millen" du PTI 2012 Corporatif pour la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, du mail central et de l'aménagement paysager de l'avenue Millen, entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Guoin, dans le cadre de la réalisation du projet «Les jardins Millen » / Autoriser une dépense de 2 049 136,32 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda est nécessaire afin de faire autoriser par le Comité exécutif, une dépense de 2 049 136,32 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, du mail central et de l'aménagement paysager de l'avenue Millen.
Egalement, nous demandons au Comité exécutif d'autoriser le virement budgétaire suivant:

Provenance:

Budget: Agglomération
Projet: 40130 - Progr. d'infrastructures nécessaires au développement immobilier
Sous-projet: RDP/PAT - Le Valencia - Réseau d'égouts
Montant: 1 966.0 \$

Imputation:

Budget: Corporatif
Projet: 40130 - Progr. d'infrastructures nécessaires au développement immobilier
Sous-projets: Jardins Millen - Avenue Millen - G.Giuliani inc.
Montant: 1 966.0 \$

Pour plus de précisions, se référer à l'intervention financière de la Direction générale, division Administration, développement et opération.

Contexte de l'ajustement de la dépense

Afin de maximiser la réalisation du projet, l'entrepreneur avait sous sa responsabilité le volet d'infrastructures électriques souterraines plutôt que d'en confier la réalisation à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). C'est finalement la CSEM qui a réalisé le travail. Un

montant de 124 260,61 \$ a été retranché de la soumission de G. Giuliani ayant pour effet de modifier le contrat à la baisse à 1 699 125,12 \$.

Analyse des soumissions

Il y a eu un ajustement à la hausse de l'estimation des coûts du projet réalisé par l'arrondissement de Saint-Laurent pour s'établir à 1 814 009,09 \$.

Firmes	Prix	Contingences	Total
G. Giuliani Inc.	1 640 995,93	182332,88	1 823 328,81
Construction Soter Inc.	1 752 893,44	194765,94	1 947 659,38
Demix Construction Inc.	1 798 874,96	199875,00	1 998 749,95
Construction DJL	1 853 729,64	205969,96	2 059 699,60
Estimation des professionnels internes	1 632 608,18	181400,91	1 814 009,09
Coût moyen des soumissions reçues \$			1 957 359,44
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme %			7,35
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme \$			236 370,79
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme %			12,96
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme \$			-9 319,72
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme %			-0,51

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Jean-François BALLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Richard LEVESQUE)

Avis favorable :
Direction générale , Bureau principal de gestion de projets (Roger CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GUÉRIN
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3715
Télécop. : 872-4098

Dossier # :1123809004

IDENTIFICATION

Dossier # :1123809004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à G. Giuliani inc. pour un montant de 1 823 385.73 \$ pour la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, du mail central et de l'aménagement paysager de l'avenue Millen, entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Gouin. Autoriser une dépense totale de 2 173 396.93 \$ pour ledit contrat incluant les incidences - Appel d'offres publics S2012-005 - 4 soumissionnaires - Budget du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Le Groupe Maurice a développé un projet résidentiel de 400 unités, Le projet « Les jardins Millen » situé à l'angle de la rue Millen et du boulevard Henri-Bourassa. Les travaux de construction de l'enveloppe du complexe immobilier devraient se terminer à l'automne 2012. Le déménagement des futurs propriétaires est prévu pour les mois de septembre, octobre et novembre prochain. La Ville s'est engagée à réaliser les travaux d'aménagement avant la fin de l'année. La proposition d'aménagement a été travaillée en collaboration avec le Groupe Maurice. Le concept retenu est le verdissement de l'avenue Millen et l'aménagement de l'espace public afin d'en faire une rue d'ambiance. Le complexe immobilier prévoit l'installation de restaurants au rez-de-chaussée sur l'avenue Millen et l'implantation de terrasses. Le concept retenu renforcera par un lien « vert » le parc Ahuntsic au parc Basile-Routhier et l'avenue Park Stanley le long de la rivière des Prairies. La Ville a déjà octroyé un contrat pour la réalisation des travaux d'infrastructures (égout et aqueduc) qui sont présentement en cours. Les travaux prévus dans ce sommaire décisionnel consistent à une modification géométrique de l'avenue Millen et à l'aménagement de surface.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 12 0386 - 14 mai 2012 - Accorder un contrat à CTI Construction (9153-7209 Qc. Inc.) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Millen, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Gouin. Arrondissement : Ahuntsic-Cartierville. - Dépense totale de 1 030 579,63 \$, taxes incluses (contrat : 929 079,63 \$ + incidences : 101 500,00 \$) - Appel d'offres public 223601 - 11 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Il s'agit de réaliser la construction des trottoirs et de la chaussée, la construction d'un terre-plein central et la plantation d'arbres. De nouveaux lampadaires et des bollards seront achetés et installés par l'entrepreneur. L'arrondissement a lancé un appel d'offres publics en juillet 2012 et les soumissions ont été ouvertes le 14 août 2012.

La Ville ajoutera du nouveau mobilier urbain (bancs, poubelles et supports à vélo). Plusieurs arbres et arbustes seront plantés par l'arrondissement.

La Commission des services électriques doit réaliser la construction de conduits et bases pour l'éclairage et Gaz Métro doit déplacer une conduite de gaz. Ces travaux sont préalables à ceux de construction des trottoirs.

JUSTIFICATION

Cet octroi de contrat est nécessaire afin de rencontrer les engagements de la Ville envers le promoteur à l'effet de réaliser les travaux d'aménagement en 2012.

Le tableau des résultats suivants résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

Firmes	Prix	Contingences	Total
G. Giuliani Inc.	1 639 757,61 \$	183 628,12 \$	1 823 385,73 \$
Construction Soter Inc.	1 752 893,44 \$	194 765,94 \$	1 947 659,38 \$
Demix Contruction Inc.	1 798 872,31 \$	199 875,00 \$	1 998 747,31 \$
Construction DJL	1 853 729,64 \$	205 969,96 \$	2 059 699,60 \$
Estimation de professionnels internes	1 603 192,22 \$	178 132,47 \$	1 781 324,69 \$
Coût moyen des soumissions reçues \$			1 957 373,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme %			6,85%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme \$			236 313,87 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme %			11,47%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme \$			(42 061,04 \$)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme %			-2,36%

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé, G. Giuliani inc. Ce dernier ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. Aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division des études techniques de l'arrondissement de Saint-Laurent est établie à partir des documents d'appel d'offres, avant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme est de -2,36 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 823 385.73 (taxes incluses) soit 1 639 757.61 \$ pour les travaux et 183 628.12 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 173 396.93 \$ (taxes incluses si applicables) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 350 011.20 \$ (taxes incluses si applicables). Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centrale. Cette dépense représente un coût net de 2 084 649.95 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de modification géométrique permettra l'aménagement de l'avenue Millen en rue d'ambiance. Ce projet permet d'accroître le nombre d'arbres et d'arbustes dans le secteur. L'espace dédié à l'automobile sera réduit.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront réalisés à l'automne 2012. Cela engendrera des impacts au niveau de la circulation. L'objectif est de terminer les travaux avant l'ouverture du supermarché.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avant le début des travaux d'infrastructures, d'égout et d'aqueduc, l'arrondissement de concert avec la Direction des travaux publics de la Ville ont informé les citoyens qu'à la suite des travaux d'infrastructures, il y aurait d'autres travaux réalisés par la CSEM et des travaux d'aménagement. La Division des communications de l'arrondissement sera associée afin d'informer les citoyens de ce chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : septembre 2012
Début travaux trottoirs et chaussée : octobre et novembre 2012
Couche finale d'asphalte : mai 2013
Plantation et mobilier : juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit :
G. Giuliani inc.
3970, boul. Leman
Laval (Québec) H7E 1A1

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Jean-François BALLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Richard LEVESQUE)

Avis favorable :
Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain (Roger CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyn JOBIDON

Chef de division études techniques

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn JOBIDON

Chef de division études techniques

Tél : 514-872-4557

Télcop. : 872-7038

Tél : 514-872-4557

Télcop. : 872-7028

Date d'endos. : 2012-09-10

Dossier # :1123809004



Dossier # : 1122607003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire récurrent de 362 700 \$ à compter de janvier 2013 et procéder au transfert de 2 postes dans le cadre de la prise en charge des activités technologiques de l'arrondissement de LaSalle par le Service des technologies de l'information et autoriser un virement budgétaire non récurrent de 133 000 \$ en 2012 pour les coûts d'intégration de l'arrondissement.

Afin d'assurer le transfert des activités technologiques de l'arrondissement vers le Service des technologies de l'information (STI):

Procéder au transfert de deux postes de l'arrondissement LaSalle vers le STI;

Autoriser un virement budgétaire récurrent de 362 700 \$ à compter de janvier 2013 en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le STI;

Et autoriser un virement budgétaire non récurrent de 133 000 \$ en 2012 en provenance de l'arrondissement LaSalle vers le STI pour les coûts d'intégration de l'arrondissement.

Signé par : Gervais LEMAY

Le 2012-12-13 08:33

Signataire :

Gervais LEMAY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1122607003

IDENTIFICATION**Dossier # :1122607003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire récurrent de 362 700 \$ à compter de janvier 2013 et procéder au transfert de 2 postes dans le cadre de la prise en charge des activités technologiques de l'arrondissement de LaSalle par le Service des technologies de l'information et autoriser un virement budgétaire non récurrent de 133 000 \$ en 2012 pour les coûts d'intégration de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Une entente est intervenue entre l'arrondissement de LaSalle et le Service des technologies de l'information (STI) afin de procéder à l'intégration des activités technologiques de l'arrondissement vers le STI dans le cadre d'un projet pilote, et ce, en lien avec le dossier de centralisation de la fonction TI à la Ville de Montréal.

Les étapes d'intégration ont été convenues entre les deux unités d'affaires et le modèle retenu comprend le transfert des postes et du budget requis vers le STI. Pour la gestion du changement, en plus du maintien d'une ressource en arrondissement, soit un technicien bureautique du STI, un soutien accru sera offert en période de transition et la prise d'appels des usagers se fera localement temporairement.

L'entente convenue exclut les services de téléphonie et de télécommunications qui feront l'objet d'une seconde négociation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'Arrondissement souhaite profiter des infrastructures, de l'expertise et du modèle d'affaires du Service des technologies de l'information.

Les actifs de l'arrondissement de LaSalle transférés sous la responsabilité du STI sont:

- Système géomatique et autres bases de données historiques;
- La virtualisation de 11 serveurs;
- La prise en charge des quelque 350 postes de travail;
- 1 contrat de soutien bureautique, réseautique et serveurs.

JUSTIFICATION

Le projet pilote prévoit la prise en charge de l'arrondissement d'ici la fin 2012. Le budget couvrant les coûts d'intégration sera transféré au STI en 2012. Pour la prise en charge, le transfert des ressources et l'ajustement budgétaire s'effectueront à compter de janvier 2013. Les bénéfices non monétaires reliés à ce projet pilote sont nombreux:

- Robustesse du réseau pour l'arrondissement de LaSalle;
- Abandon d'un contrat de service externe;
- Prise en charge des appels 24/7 du Centre de services;
- Offre de service de la Division des technologies 24/7;
- Service de récupération de sauvegarde de données 24/7;
- Robustesse de la copie de sécurité;
- Sécurité et Firewall rehaussés;
- Assurance du respect des droits d'auteur pour les acquisitions de licences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le modèle convenu entre les deux unités prévoit un transfert budgétaire récurrent de 362 700 \$ à compter de janvier 2013 de l'Arrondissement vers le Service des technologies de l'information. Ce budget couvrira le financement des postes transférés, soit le poste d'analyste en informatique et le poste d'opératrice à l'informatique. Ce budget couvrira également la formation des ressources transférées, les coûts administratifs reliés à ces ressources, la création d'un poste de technicien bureautique, le maintien des infrastructures et les licences. Le transfert des deux postes de l'arrondissement de LaSalle au Service des technologies de l'information ainsi que les employés se détaille comme suit :

- Transfert du poste no 38205 d'opérateur à l'informatique - LaSalle (emploi col blanc) à la Section centre de services (CR 108084), Division services aux utilisateurs;
- Transfert du poste no 38208 d'analyste en informatique (emploi professionnel) à la Section réalisation multiplateformes, Division exploitation et évolution des applications.

Les coûts d'intégration non récurrent de l'ordre de 133 000 \$ seront assumés par l'arrondissement de LaSalle par un transfert budgétaire en 2012 vers le STI. Ces coûts estimés et convenus couvrent les efforts pour la migration des services, des données, du réseau et des contrats.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :

LaSalle , Direction des services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Maryse ROBICHAUD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Georges ROBITAILLE

Chef division ressources financières,
matérielles et informationnelles

Tél : (514) 367-6000 poste 6452

Télécop. : (514) 367-3520

ENDOSSÉ PAR

Gervais LEMAY

Directeur d'arrondissement

Tél : 514 367-6000 poste 6200

Télécop. : 514 367-6600

Date d'endos. : 2012-11-15

Dossier # :1122607003



Dossier # : 1126167001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000\$ en provenance des projets 75005- Réalisation du train de l'est (500 000\$), 59009- Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel (300 000\$), 58002- Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage (1 500 000\$) vers les projets 75100- Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques (500 000\$), 55841- Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa (300 000\$) et 54100- Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies (1 500 000\$).

Il est recommandé :

d'autoriser un virement budgétaire de 2 300 000\$ en provenance des projets 75005- Réalisation du train de l'est (500 000\$), 59009- Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel (300 000\$), 58002- Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage (1 500 000\$) vers les projets 75100- Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques (500 000\$), 55841- Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa (300 000\$) et 54100- Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies (1 500 000\$), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par : Claude CARETTE

Le 2012-12-04 17:38

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

Dossier # :1126167001

IDENTIFICATION

Dossier # :1126167001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 2 300 000\$ en provenance des projets 75005- Réalisation du train de l'est (500 000\$), 59009- Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel (300 000\$), 58002- Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage (1 500 000\$) vers les projets 75100- Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques (500 000\$), 55841- Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa (300 000\$) et 54100- Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies (1 500 000\$).

CONTENU

CONTEXTE

Les Divisions de l'exploitation du réseau artériel, de la sécurité et de l'aménagement ainsi que du développement des transports ont analysé les statuts d'avancement des projets en cours et inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2014 dans le cadre de l'évolution budgétaire réalisée au 30 septembre 2012. Les prévisions de dépenses pour l'année 2012 ont été revues en fonction du suivi d'avancement des travaux dans les différents projets en cours et à venir d'ici la fin de l'année.

Cet exercice a permis de constater que ces divisions ne pourront réaliser tous les travaux qui étaient prévus pour l'année 2012.

La Division de l'exploitation du réseau artériel ne peut ainsi réaliser tout son programme d'acquisition de mobilier d'éclairage (58002) du PTI. Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du programme, elle souhaite effectuer le virement budgétaire au projet 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies du PTI corporatif.

La Division de la sécurité et de l'aménagement, toujours dans le même contexte, voudrait affecter les montants qui étaient prévus au projet 59009 – Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel du PTI au projet 55841 - Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa, afin de couvrir les dernières dépenses concernant les travaux d'aménagement à l'intersection Cavendish et Henri-Bourassa. Ces travaux étaient prévus dans le cadre de la soumission 1140 mais n'ont pu être réalisés dans leur totalité en 2011.

La Division du développement des transports quant à elle souhaite offrir aux arrondissements des bornes de recharge pour véhicules électriques. Cette action s'inscrit dans le respect du Plan de transport et Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015.

Ces apports de fonds permettront, entre autres, aux divisions mentionnées ci-dessus de combler l'écart négatif entre le budget et les prévisions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0428 - 29 mars 2011 - 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du Plan ; 4- Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel traite des virements budgétaires de 2 300 000 \$ net ristourne, des projets 75005- Réalisation du train de l'est (500 000\$), 59009- Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel (300 000\$), 58002- Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage (1 500 000\$) vers les projets 75100- Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques (500 000\$), 55841- Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa (300 000\$) et 54100- Programme de système de transport utilisant les nouvelles technologies (1 500 000\$).

Projet - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies - 54100

Les deux principaux objectifs de ce projet sont la finalisation de la première phase de l'implantation de caméras de surveillance et de détection véhiculaire et l'implantation d'un système de gestion de la circulation avancé (SGCA) nécessaire à la gestion centralisée des feux de circulation à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Le CGMU est en fait la salle de surveillance du réseau artériel. Il agit autant à titre de récepteur d'information que d'émetteur. C'est par cette salle que transitera éventuellement toute l'information provenant du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Le cœur de cette salle est le système de gestion de la circulation avancé (SGCA). L'information gérée par ce système est entre autres celle provenant des contrôleurs de feux, des panneaux à message variable, des caméras, des compteurs véhiculaires et des artères où des mesures prioritaires ont été mises en place.

Les nouvelles technologies appliquées dans le domaine de transport, communément appelé «STI», désignent une vaste gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité et la fiabilité des réseaux de transport. En optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant les modes de transport collectif, les STI s'inscrivent directement dans une perspective de développement durable.

Le Plan stratégique de STI est un document de planification développé en coopération avec les différents partenaires publics et privés de la Ville. Il en résulte un guide que les partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en systèmes de transport. Le plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires internes et externes à la Ville comme:

- Le SPVM
- Le SIM
- La Sécurité publique
- La STM
- Le MTQ

Le Plan stratégique STI a été approuvé par le comité exécutif, à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Projet - Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques -75100

Pour ce qui est des bornes de recharge pour véhicules électriques, la Ville a annoncé en octobre dernier lors du Congrès organisé par Mobilité électrique Canada son intention d'adhérer au projet le Circuit électrique d'Hydro-Québec. Ce projet consiste à implanter des bornes de recharge pour le public, moyennant un tarif établi par les partenaires du projet. La Ville veut offrir aux arrondissements intéressés la possibilité d'acheter des bornes de recharge pour véhicules électriques qui seraient financées par la ville-centre. Un montant de 500 000 \$ est requis pour ce projet, ce qui permettra d'acquérir environ 80 bornes de recharge qui seront réparties au sein des arrondissements intéressés.

Projet - Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa - 55841

Ce projet consiste à raccorder le boulevard Cavendish au boulevard Henri-Bourassa afin d'assurer un désenclavement du secteur situé au sud du boulevard Henri-Bourassa et pour lequel un important développement domiciliaire est en cours. Le projet consiste en la construction d'un tronçon d'environ 800 mètres de rue, incluant la construction d'égout, de chaussée, de trottoirs, d'une piste cyclable, d'éclairage et de feux de circulation. Ce projet a débuté en 2009 et a été pratiquement terminé en décembre 2011. Certains travaux d'ajustements concernant la géométrie, la signalisation et les feux de circulation ont eu lieu en 2012.

JUSTIFICATION

Ces virements budgétaires sont nécessaires afin de répartir les coûts inhérents à l'ensemble des sous-projets des projets 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies, 55841- Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa et du 75100- Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Virement budgétaire de 1 500 000\$, net ristourne, en provenant du projet 58002 - Programme d'acquisition du mobilier d'éclairage vers le projet 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies.

Virement budgétaire de 500 000\$, net ristourne, en provenant du projet 75005 - Réalisation du train de l'est vers le projet 75100- Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Virement budgétaire de 300 000\$, net ristourne, en provenant du projet 59009 - Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel vers le projet 55841 - Raccordement des boulevards Cavendish et Henri-Bourassa.

Les provenances et les imputations budgétaires sont inscrites dans l'intervention de la Direction de l'administration de la Direction générale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'achat de bornes de recharge pour véhicules électriques respecte les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015. Ce projet contribuera à la lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de façon à favoriser l'atteinte de l'objectif de réduction de 30 % de ces gaz d'ici 2020 par rapport à 1990. Il permettra également d'améliorer la qualité de l'air de façon à atteindre le standard pancadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant d'ici 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable de ces virements budgétaires ne permettra pas d'optimiser le déroulement des projets à son maximum et repousserait en 2013 la réalisation de certains projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

ne s'applique pas

Pour les bornes de recharge, un autre sommaire décisionnel sera éventuellement présenté afin de transférer des compétences vers les arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Son Thu LÊ)

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Guy PELLERIN)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Mélanie MICHAUD)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Administration (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI

Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514-872-6205

Télécop. : 514 872-5851

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ

C/d exploitation du reseau arteriel

Tél : 514-872-5181

Télécop. : 514-872-9458

Date d'endos. : 2012-12-04

Dossier # :1126167001



Dossier # : 1122409011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal l'adoption d'un règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) et modifiant le règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) (04-007).

Il est recommandé au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) et modifiant le règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) (04-007).

Signé par : Gilles RAINVILLE

Le 2012-12-10 09:53

Signataire :

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1122409011

IDENTIFICATION**Dossier # :1122409011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal l'adoption d'un règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) et modifiant le règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) (04-007).

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'harmonisation des régimes de retraite des employés des ex-villes avec celui de la Ville de Montréal, le règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (numéro 2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) doit être modifié. Suite aux ententes d'harmonisation intervenues entre la Ville de Montréal et les différents groupes d'employés, il y a lieu de procéder à l'adoption d'un amendement au règlement afin de refléter :

- le transfert des employés cadres ou policiers devenus membres du Service de la police de la Communauté urbaine de Montréal, du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard vers le régime de retraite des employés cadres de la Ville de Montréal;
- le transfert des employés manuels du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard vers le régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal;
- le transfert des professionnels du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard vers le régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal;
- le transfert des fonctionnaires du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard vers le régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal;
- la revalorisation de la rente pour le service antérieur au 1er janvier 2008 sur la base du salaire moyen trois ans au 31 décembre 2007, pour tous les participants actifs au 31 décembre 2007, à l'exception des cadres supérieurs.

Relativement à la revalorisation de la rente au 31 décembre 2007, rappelons que le régime

complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard est un régime de retraite à prestations déterminées. La rente qui y est prévue est calculée en fonction du salaire carrière du participant, c'est-à-dire qu'elle est composée d'un pourcentage du salaire du participant tel qu'il était à chaque année de service de ce dernier auprès de la Ville de Saint-Léonard. À la base, le régime de retraite est un régime de type salaire carrière avec une capitalisation d'une indexation annuelle avant la retraite de 2 % par année. La revalorisation de la rente au 31 décembre 2007 permet de mettre à jour les rentes à cette date avant le processus d'harmonisation. Le coût de cette revalorisation est entièrement assumé par l'arrondissement de Saint-Léonard.

Le présent amendement au règlement numéro 2106 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard a été approuvé par les membres du comité du régime de retraite le 15 octobre 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 17 décembre 2008, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution qui visait à approuver les mesures retenues dans le cadre du processus d'harmonisation des régimes de retraite des cadres de la Ville de Montréal (régime harmonisé) et à mandater le Service du capital humain afin d'amorcer les démarches nécessaires à l'approbation des modifications requises aux divers régimes conformément aux lois applicables (résolution numéro CE08 2280).

Le 29 juillet 2009, le comité exécutif de la Ville de Montréal a entériné l'accord de principe relatif à l'harmonisation des régimes de retraite des employés manuels (résolution numéro CE09 1271).

Le 15 décembre 2010, le comité exécutif de la Ville de Montréal a entériné l'accord de principe relatif à l'harmonisation des régimes de retraite des professionnels (résolution numéro CE10 2035).

Le 14 décembre 2011, le comité exécutif de la Ville de Montréal a entériné l'accord de principe relatif à l'harmonisation des régimes de retraite des fonctionnaires (résolution numéro CE11 2116).

DESCRIPTION

Il est proposé d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (numéro 2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard).

De plus, nous profitons de cette modification à ce règlement pour corriger une erreur qui s'était glissée lors d'une modification précédente soit le Règlement modifiant le règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard) (04-007) qui faisait une référence à son article 1 à l'article 4 du règlement numéro 2106 alors qu'on aurait dû indiquer une référence à l'article 1.2.

JUSTIFICATION

Concernant les modifications du règlement découlant de l'harmonisation des régimes, il s'agit d'une étape nécessaire à la scission éventuelle du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard.

Concernant la modification du règlement qui vise à revaloriser la rente pour le service antérieur au 1er janvier 2008 sur la base du salaire moyen trois ans au 31 décembre 2007, celle-ci met à jour les rentes une dernière fois avant le processus d'harmonisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une cotisation spéciale de 1 295 000 \$ doit être versée au régime en date de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2007 pour financer la modification de revalorisation puisque le degré de solvabilité du régime est inférieur à 90 %. Compte tenu que cette cotisation sera versée près de 5 ans plus tard, des intérêts de l'ordre d'environ 300 000 \$ s'ajouteront à cette

somme.

Le coût de la revalorisation au montant de 1 295 000 \$ plus intérêts sera assumé en totalité par l'arrondissement de Saint-Léonard. Cette dépense de déficit actuariel sera financée par l'entremise du surplus accumulé affecté de compétences locales de l'arrondissement. Comme la dépense d'intérêts s'accumule quotidiennement, les montants indiqués seront majorés jusqu'à la date du règlement et répartis en conséquence. Le détail des informations comptables est présenté dans les interventions spécifiques de l'arrondissement et du service des finances de la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis donné par l'Arrondissement aux participants du régime

- Enregistrement auprès de la Régie des rentes du Québec
- Promulgation du règlement par avis public (Grefe central)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 10.6.1 du Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard (numéro 2106 des règlements de l'ancienne Ville de Saint-Léonard)

- Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Stéphane LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la gestion financière (Genevieve OUELLET)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Capital humain et des communications , Dotation_développement organisationnel et rémunération des cadres (Carole ASSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Manon HÉBERT

Secrétaire de direction

Tél : 514 328-8500, poste 8429

Télécop. : 514 328-8405

Sylvie A BRUNET

Directeur des Services administratifs

Tél : 514 328-8500, poste 8483

Télécop. : 514 328-8405

Date d'endos. : 2012-10-15

Dossier # :1122409011



Dossier # : 1123751015

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Art public_patrimoine et toponymie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) du 20 août 2012 jusqu'au 30 avril 2013

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

d'approuver le projet d'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) du 20 août 2012 jusqu'au 30 avril 2013.

Signé par : Jean-Robert CHOQUET

Le 2012-12-11 20:35

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1123751015

IDENTIFICATION**Dossier # :1123751015**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Art public_patrimoine et toponymie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) du 20 août 2012 jusqu'au 30 avril 2013

CONTENU**CONTEXTE**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est institué en vertu de l'article 83.11 de la Charte de la Ville, laquelle prévoit également la nomination de ses membres par le conseil municipal. En vertu de l'article 83.13, le Conseil de la Ville nomme les membres et désigne parmi ceux-ci un président et un vice-président. De manière à ce que le Conseil du patrimoine soit le conseil local prévu par la Loi sur les biens culturels, la durée du mandat d'un membre avait été fixée à deux ans et ne pouvait être renouvelé de façon consécutive qu'une seule fois. La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel entrée en vigueur le 19 octobre 2012 reconnaît que le conseil du patrimoine est le conseil local au sens de la nouvelle Loi et permet à la Ville d'adopter les dispositions qui régissent cette instance créée par sa charte. Monsieur Jacques Lachapelle est membre du Conseil du patrimoine depuis le 1er mai 2011, son mandat de membre s'étend jusqu'au 30 avril 2013. À son assemblée du 20 août 2012, le conseil municipal (CM12 0758) lui a accordé un premier mandat à titre de président de cette instance, pour une période de 2 ans qui s'étendra jusqu'au 30 avril 2013, soit pour la période correspondant à la durée de son mandat de membre.

En vertu de l'entente proposée, le conseil municipal retient les services de monsieur Lachapelle pour un quart de temps et convient de rembourser à l'Université de Montréal pour le prêt de services de monsieur Lachapelle une somme maximale de 40 000 \$ (incluant les avantages sociaux) par année selon des modalités à être approuvées par le comité exécutif. Pour la période couverte par le projet d'entente, la somme à être versée à monsieur Lachapelle s'élève à 23 000 \$; cette somme inclut les avantages sociaux.

Le conseil municipal autorise également le remboursement à monsieur Lachapelle, sur présentation de pièces justificatives, des frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que des dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions, conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0758 : 20 août 2012 - nomination de monsieur Jacques Lachapelle pour à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal jusqu'à la fin de son premier mandat à titre de

membre du Conseil, soit au 30 avril 2013

CM11 1053 - 19 décembre 2011 – Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) »

CM11 0292 : 11 avril 2011 - nomination de monsieur Jacques Lachapelle pour à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal

DESCRIPTION

La convention prévoit les modalités du prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle. L'Université s'engage à fournir à la Ville, pour toute la durée de ce contrat, les services à quart de temps de monsieur Lachapelle pour assumer les fonctions et responsabilités de président du Conseil du patrimoine de Montréal. Monsieur Lachapelle s'engage à remplir, à la Ville, pendant la durée du contrat, soit jusqu'au 30 avril 2013, les fonctions attachées au poste de président du Conseil du patrimoine de Montréal.

La Ville s'engage à rembourser à l'Université le quart du salaire annuel de monsieur Lachapelle. Elle remboursera aussi à l'Université la contribution de l'employeur aux régimes collectifs d'assurances et de retraite et autres contributions de l'employeur : RRQ, RAMQ, assurance-emploi, selon un pourcentage fixé par l'Université et calculé sur le salaire de base de monsieur Lachapelle. Le montant du remboursement annuel ne dépassera pas 40 000,00 \$, incluant les avantages sociaux. Trimestriellement, l'Université fera parvenir à la Ville une facture faisant état des sommes dues.

Advenant le cas où, pour quelque cause que ce soit (maladie, décès, etc.), monsieur Lachapelle se trouverait dans l'impossibilité de rendre à la Ville de Montréal les services convenus aux termes de cette convention, cette dernière serait automatiquement résiliée et sans compensation ni indemnité de la part de l'Université ou de monsieur Lachapelle. Advenant telle résiliation, la Ville ne sera tenue de payer à l'Université que les sommes correspondant à la période pendant laquelle les services auront effectivement été rendus.

JUSTIFICATION

La convention précise les modalités du prêt de services de monsieur Lachapelle qui lui permettra d'agir comme membre et président du Conseil du patrimoine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement du Conseil du patrimoine. Les informations financières se retrouvent dans l'intervention de la Direction de l'administration.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élaine M GAUTHIER

Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-8399

Télécop. : 514 872-1007

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS

Chef de division

Tél : 514 872-3953

Télécop. : 514 872-9222
Date d'endos. : 2012-08-31

Dossier # :1123751015



Dossier # : 1123423004

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Relations de travail , Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil en communication des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie et autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en oeuvre de ce regroupement

Il est recommandé :

1- de regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil en communication des services corporatifs, excluant celles du SPVM, du SIM, du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie;

2- d'autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en oeuvre de ce regroupement.

Signé par : Jean-Yves HINSE

Le 2012-12-13 10:42

Signataire :

Jean-Yves HINSE

Directeur principal
Capital humain et des communications , Direction principale

Dossier # :1123423004

IDENTIFICATION

Dossier # :1123423004

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Relations de travail , Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil en communication des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie et autoriser le directeur général à approuver subséquentement les virements de crédits requis à la mise en oeuvre de ce regroupement

CONTENU

CONTEXTE

La Direction générale de la Ville souhaite mettre en place des moyens d'action qui permettront d'une part, d'assurer une meilleure intégration des activités de soutien en administration dans les structures de la Ville et d'autre part, d'optimiser l'ensemble des processus de travail reliés aux diverses fonctions administration.

Afin d'atteindre ces objectifs, un des moyens envisagés est de transférer au Service du capital humain et des communications, la responsabilité des activités de soutien en matière de communication qui sont présentement décentralisées et sous la responsabilité de chacune des unités d'affaires. Cette orientation exclut le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) considérant le caractère distinct de leurs opérations. Le Service de l'eau et l'Espace pour la vie sont également exclus compte tenu des orientations à confirmer ultérieurement quant au statut de ces unités d'affaires. L'ensemble de ces unités demeurent responsables de leurs activités de soutien-conseil en matière de communication dans le respect des objectifs, des politiques, des encadrements et des programmes corporatifs.

Les arrondissements ne sont pas visés par le présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0245 du 26 mars 2012 (#1120395004) : Adopter le règlement sur les services (nouvelle macrostructure des services corporatifs)

DESCRIPTION

Orientation du modèle organisationnel

Le transfert de la responsabilité du soutien en communication dans les services corporatifs visés passe par le regroupement des activités et des ressources à l'intérieur d'une structure ajustée au sein du Service du capital humain et des communications (SCHC). Cette nouvelle structure appuiera le mandat révisé de la Direction des communications qui consiste principalement à s'assurer que l'ensemble des actions de communication soient liées aux priorités et aux objectifs de la Ville. Pour ce faire, la Direction des communications a, entre autres, la responsabilité de développer un plan corporatif annuel de communication et d'en assurer la mise en oeuvre.

Dans ce contexte, une nouvelle Division des communications corporatives est créée à la Direction des communications, laquelle aura comme mission:

- d'assurer un leadership stratégique en matière de communication à la Ville;
- de développer et réaliser le plan corporatif de communication;
- de soutenir les unités d'affaires dans la réalisation de leurs projets de communication en cohérence avec le plan corporatif.

Les employés affectés aux activités de communication dans les services visés par le présent dossier seront ainsi transférés dans cette nouvelle unité. Ces employés, regroupés par équipes-clients, agiront de façon déconcentrée pour répondre aux besoins des unités d'affaires, pour assurer la réalisation cohérente des actions de communication ainsi que pour maximiser les plates-formes et les opportunités. Cette orientation permettra notamment:

- de maintenir des équipes d'experts en communication à proximité des gestionnaires des services corporatifs;
- de tenir compte de tous les enjeux liés aux priorités, mais aussi de la programmation de chaque service;
- de s'assurer qu'on capte en moyenne 95 % des besoins en communication de la Ville;
- d'utiliser de façon optimale les ressources dédiées aux communications dans le cadre des priorités établies.

Les responsabilités des autres divisions de la Direction des communications sont également révisées en fonction du nouveau mandat de la Direction. Une équipe éditoriale composée de trois personnes est aussi intégrée à la structure opérationnelle. Cette équipe veillera à la mise en oeuvre des orientations éditoriales du plan corporatif de communication.

Dans le cadre de ces changements, des travaux d'optimisation seront réalisés de manière à accroître l'efficacité des activités et à réduire à terme les coûts d'opération reliés à la fonction communication.

Mise en place des changements

Un total de 28 postes et leurs occupants provenant des services corporatifs visés par le présent dossier ont été identifiés dans le cadre du regroupement des activités de communication.

De manière à assurer une gestion efficace de l'équipe tout en assurant une transition harmonieuse dans le transfert des activités de communication, les employés relèveront du chef de division, lequel sera assisté de deux conseillers/chef d'équipe. L'organigramme de la Direction des communications, après regroupement des activités, est présenté en pièce jointe.

La liste des postes qui seraient à transférer au SCHC est présentée en pièce jointe.

En plus de cette liste, cinq postes provenant du Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) sont financés par le programme triennal d'immobilisations (PTI) soit :

- #52819 C/S projet communication
- #52820 Chargé communication
- #52821 Chargé communication
- #52822 Chargé communication
- #50868 Chargé communication

Compte tenu de la particularité du financement de ces postes, il y a lieu d'analyser les informations relatives à la nature des emplois utilisés actuellement, au type et à la durée des projets avant d'effectuer le transfert de ces dits postes, et ce, dans le but d'éviter un non financement pour les années futures. Cette étude sera réalisée en 2013 et les instances seront saisies des recommandations.

JUSTIFICATION

Cette réorganisation présente les principaux avantages suivants :

- Maintien d'une expertise en communication de qualité, adaptée à l'environnement d'affaires des services corporatifs et à proximité des gestionnaires qui demeurent responsables de la gestion de leurs communications.
- Gestion plus efficace et efficiente des postes, des ressources et des coûts associés à la fonction communication.
- Plus grande synergie, flexibilité et marge de manœuvre pour répondre aux besoins des services corporatifs selon le niveau de service requis.
- Équipes consolidées dans leur expertise et agissant avec une plus grande cohérence d'actions dans les services corporatifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits budgétaires associés aux postes qui seraient à transférer au Service du capital humain et des communications sont prévus au budget 2013 des services d'origine. Les virements budgétaires subséquemment à ce dossier seront approuvés par le directeur général en vertu des pouvoirs délégués.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des rencontres sont prévues avec les gestionnaires et les employés concernés pour expliquer les modifications apportées à la structure organisationnelle et ainsi les mobiliser et susciter leur adhésion. Par ailleurs, des mesures seront mises en place pour atténuer les impacts sur les opérations des unités et les services de soutien requis par les gestionnaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Confirmation des changements aux services corporatifs visés et aux employés des unités RH : mi-décembre.
- Transfert des ressources et prise en charge du soutien-conseil par le SCHC : 14 janvier 2013.
- Réalisation du plan d'intégration des ressources et des travaux d'optimisation : à partir de janvier 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Capital humain et des communications , Dotation_développement organisationnel et
rémunération des cadres (Lucie DALY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne TREMBLAY

Conseiller en ressources humaines

Tél : 514-872-4497

Télécop. : 514-872-9164

ENDOSSÉ PAR

Caroline SPANDONIDE

Directrice
Direction des communications
Service du capital humain et des communications

Tél : 514-872-6786

Télécop. : 514-872-
Date d'endos. : 2012-11-26

Dossier # :1123423004



Dossier # : 1121274005

Unité administrative responsable :	Finances , Bureau du directeur principal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Regrouper au sein du Service des finances les activités de ressources financières des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie.

Il est recommandé :

- 1- de prendre connaissance du regroupement au sein du Service des finances des activités de ressources financières des services corporatifs, excluant celles du Service de police, du Service de la sécurité incendie, du Service de l'eau et de la direction de l'Espace pour la vie, fait au budget de 2013;
- 2- d'autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en oeuvre de ce regroupement.

Signé par : Guy HÉBERT

Le 2012-12-10 08:22

Signataire :

Guy HÉBERT

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Direction générale , Cabinet du directeur général

Dossier # :1121274005

IDENTIFICATION

Dossier # :1121274005

Unité administrative responsable :	Finances , Bureau du directeur principal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Regrouper au sein du Service des finances les activités de ressources financières des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction générale de la Ville souhaite mettre en place des moyens d'action qui permettront d'assurer une meilleure intégration des activités de gestion en ressources financières. Afin d'atteindre ces objectifs, un des moyens envisagés est de transférer au Service des finances la responsabilité des activités de soutien en matière de gestion des ressources financières qui sont présentement décentralisées et sous la responsabilité de chacune des unités d'affaires. Cette orientation exclut le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) considérant le caractère distinct de leurs opérations. Le Service de l'eau et l'Espace pour la vie sont également exclus compte tenu des orientations à confirmer ultérieurement quant au statut de ces unités d'affaires. L'ensemble de ces unités demeurent responsables de leurs activités de soutien-conseil en matière de ressources financières dans le respect des objectifs, des politiques, des encadrements et des programmes corporatifs.

Les arrondissements ne sont pas visés par le présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0245 du 26 mars 2012 - Adopter le règlement sur les services (nouvelle macrostructure des services corporatifs).

DESCRIPTION

Orientation du modèle organisationnel

Le transfert de la responsabilité du soutien en gestion des ressources financières dans les services corporatifs visés est un levier permettant au Service des finances d'aller au delà d'un simple transfert de responsabilité et de réorganiser complètement son modèle organisationnel afin d'offrir à ses clients trois niveaux de services :

1. Premier niveau : des services de traitement des transactions financières (notion de centre de services partagés), organisés par processus :
 - Facturation/recouvrement /encaissement;
 - Gestion du temps/paie;
 - Commande/réception//paiement;
2. Deuxième niveau : des services conseils pour la gestion budgétaire, la gestion des dépenses et revenus réels et les rapports financiers et de gestion;
3. Troisième niveau : des services conseils pour développer et mettre en œuvre les stratégies financières par domaines d'affaires et les stratégies financières intégrées de la Ville.

Mise en place des changements

De manière à assurer une gestion efficace tout en assurant une transition harmonieuse dans le transfert des activités de soutien aux gestionnaires, cinq directions seront créées :

- Direction Planification stratégique financière
- Direction Opérations budgétaires et comptables
- Direction Centre de services partagés financiers
- Direction Rapports financiers et de gestion et certification des contrôles financiers
- Direction Financement, trésorerie et caisses de retraite

L'identification des postes concernés par le transfert des activités s'est effectuée avec la collaboration des services corporatifs visés de même qu'avec les responsables du chantier relié au regroupement des activités de la fonction Administration. L'intégration des ressources dans les différentes directions du Service des finances se feront avec un objectif de préserver la continuation des activités opérationnelles des services.

JUSTIFICATION

Cette réorganisation présente les principaux avantages suivants :

- Bénéfices pour l'Administration :
 - Amélioration de la gouvernance financière
 - Amélioration de la qualité des stratégies, projections et informations financières
 - Amélioration du soutien à la prise de décision
 - Uniformisation, efficacité, efficience des transactions financières
- Bénéfices pour les directions des services :
 - Présence d'un véritable partenaire d'affaires
 - Rehaussement du support stratégique
 - Des guichets uniques spécifiques pour chacun des besoins
 - Une plus grande efficacité des services conseils reçus et des transactions financières traitées
- Bénéfices pour les employés de la fonction Finances :
 - Valorisation de leur contribution dans la réalisation des objectifs de la Ville
 - Rehaussement de la valeur de la fonction
 - Intégration à une communauté d'experts favorisant le partage d'expériences (développement, formation) et offrant de meilleures perspectives de carrière

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire 2013 du Service des finances a déjà inclus les ressources et les postes de toute la fonction Administration (gestion ressources financières, humaines matérielles) des services concernés, pour une valeur de 30,7 M\$ et de 154 postes.

L'examen en détail des activités des employés de la fonction Administration transférés permettra de les distinguer entre la gestion des ressources humaines, la gestion des ressources financières, la gestion des ressources matérielles et d'autres fonctions. Des virements de crédits entre le Service des finances et les autres services seront requis afin que leur budget respectif reflète le départage de ces ressources.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le regroupement des ressources oeuvrant dans la fonction Finances est un des principaux moyens pour atteindre les objectifs de performance de l'Administration

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication et de gestion du changement a été élaboré pour assurer une mise en place efficace, notamment :

- en minimisant les impacts sur les opérations des unités et les services de soutien requis par les gestionnaires;
- en rassurant, mobilisant et suscitant l'adhésion des gestionnaires des unités «administration» concernées et de leurs équipes respectives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Finalisation du plan d'intégration détaillé et des mesures d'atténuation des impacts : décembre 2012

- Transfert des ressources en gestion des ressources matérielles au Service de concertation des arrondissements et des ressources matérielles. Les virements budgétaires subséquentement à ce dossier seront approuvés par le directeur général en vertu des pouvoirs délégués.
- Confirmation des changements aux services corporatifs visés et aux employés concernés : janvier 2013
- Mise en oeuvre : 1^{er} janvier 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanh TRAN

Directrice, adjointe au directeur principal et trésorier

Tél : 514-872-5860

ENDOSSÉ PAR

Robert LAMONTAGNE

Directeur principal et trésorier

Tél : 514-872-6630

Télocop. : 872-3145

Télocop. : 514 872-3145

Date d'endos. : 2012-12-03

Dossier # :1121274005



Dossier # : 1123692001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Relations de travail
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil à la gestion des ressources humaines des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie et autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en oeuvre de ce regroupement.

Il est recommandé :

1- de regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil à la gestion des ressources humaines des services corporatifs, excluant celles du SPVM, du SIM, du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie;

2- d'autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en oeuvre de ce regroupement.

Signé par : Jean-Yves HINSE

Le 2012-12-13 14:19

Signataire :

Jean-Yves HINSE

Directeur principal
Capital humain et des communications , Direction principale

Dossier # :1123692001

IDENTIFICATION

Dossier # :1123692001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Relations de travail
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil à la gestion des ressources humaines des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie et autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en oeuvre de ce regroupement.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction générale de la Ville souhaite mettre en place des moyens d'action qui permettront d'une part, d'assurer une meilleure intégration des activités de soutien en administration dans les structures de la Ville et d'autre part, d'optimiser l'ensemble des processus de travail reliés aux diverses fonctions administration.

Afin d'atteindre ces objectifs, un des moyens envisagés est de transférer au Service du capital humain et des communications (SCHC), la responsabilité des activités de soutien en matière de gestion des ressources humaines qui sont présentement décentralisées et sous la responsabilité de chacune des unités d'affaires. Cette orientation exclut le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) (sauf deux postes dédiés aux négociations collectives qui sont également transférés au SCHC) et le Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) considérant le caractère distinct de leurs opérations. Le Service de l'eau et l'Espace pour la vie sont également exclus compte tenu des orientations à confirmer ultérieurement quant au statut de ces unités d'affaires. L'ensemble de ces unités demeurent responsables de leurs activités de soutien-conseil en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des objectifs, des politiques, des encadrements et des programmes corporatifs.

Les arrondissements ne sont pas visés par le présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM12 0245 du 26 mars 2012 (#1120395004) : Adopter le règlement sur les services (nouvelle macrostructure des services corporatifs)

DESCRIPTION

Orientation du modèle organisationnel

Le transfert de la responsabilité du soutien en gestion des ressources humaines dans les services corporatifs visés passe par le regroupement des activités et des ressources à l'intérieur d'une structure ajustée au sein du SCHC. Sous la responsabilité de la Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion, cette structure permettra de :

- Offrir, de façon déconcentrée, aux gestionnaires des services corporatifs visés un soutien-conseil à valeur ajoutée en gestion des ressources humaines, appuyé par l'expertise des équipes spécialisées du SCHC;
- Accroître l'efficacité et l'efficience des activités de gestion des ressources humaines;
- Favoriser une vision commune et une meilleure intégration des orientations globales de la Ville en matière de gestion des ressources humaines (stratégies, priorités, encadrements, règles, etc.);
- Maintenir la responsabilisation des gestionnaires à l'égard de la gestion des ressources humaines;
- Réduire à terme les coûts d'opération reliés à la fonction « gestion des ressources humaines ».

Les équipes de cette direction sont ainsi le point de contact des gestionnaires pour tous les besoins de soutien en matière de gestion des ressources humaines, excluant la dotation (conseil, expertise et soutien administratif). Les conseillers attitrés, en tant que généralistes, ont un rôle influent et proactif à jouer auprès des gestionnaires en leur fournissant un conseil de premier niveau pour les assister dans la gestion de leurs ressources humaines, et ce, en fonction des règles, des programmes et des pratiques établies.

Selon le cas, les gestionnaires peuvent être référés aux équipes spécialisées du SCHC, tenant compte des besoins, du niveau d'expertise requis et des responsabilités respectives. Un schéma présentant le modèle organisationnel se retrouve en pièce jointe.

Mise en place des changements

Un premier regroupement des activités au sein du SCHC a été réalisé en début d'année 2012 avec les équipes RH desservant les directions du Service du développement et des opérations qui a été aboli lors de la mise en place de la nouvelle macrostructure. 24 employés avaient été transférés au SCHC dans ce contexte (avant abolition).

En regroupant les activités de soutien des services corporatifs visés par le présent dossier, un total de 30 autres employés joindra la Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion au SCHC. L'équipe de soutien-conseil à la gestion sera ainsi constituée de 50 personnes pour desservir quelque 370 gestionnaires et 5000 employés.

De manière à assurer une gestion efficace de l'équipe tout en assurant une transition harmonieuse dans le transfert des activités de soutien aux gestionnaires, trois postes de chef de division seront requis pour se partager les opérations. Conséquemment, deux postes de chef de division seront créés puisqu'un de ces postes est déjà existant dans la structure de la direction. L'organigramme de la Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion, après regroupement des activités, est présenté en pièce jointe.

L'identification des postes concernés par le transfert des activités dans les unités administration et les unités ressources humaines s'est effectuée avec la collaboration des services corporatifs visés de même qu'avec les responsables du chantier relié au regroupement des activités de la fonction finances. La liste des postes à transférer au SCHC, qui ont été regroupés dans un premier temps au budget du Service des finances dans le cadre de l'exercice 2013, est présentée en pièce jointe.

Par ailleurs, il est également prévu que la responsabilité des négociations des conventions collectives des policiers et brigadiers soit également transférée à la direction des Relations de travail et du soutien-conseil à la gestion. À cet effet, l'équivalent de deux postes seront transférés du SPVM au SCHC.

JUSTIFICATION

Cette réorganisation présente les principaux avantages suivants :

- Maintien d'un soutien-conseil de qualité, adapté à l'environnement d'affaires des services corporatifs et à proximité des gestionnaires qui demeurent responsables de la gestion de leurs ressources humaines.
- Gestion plus efficace et efficiente des postes, des ressources et des coûts associés à la fonction ressources humaines.
- Meilleure compréhension des réalités opérationnelles des unités d'affaires par le Service du capital humain et des communications.
- Plus grande synergie, flexibilité et marge de manœuvre pour répondre aux besoins des services corporatifs selon le niveau de service requis.
- Équipes consolidées dans leur expertise et agissant avec une plus grande cohérence d'actions dans les services corporatifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contrainte initiale ciblée au budget 2013 en regard du chantier capital humain est rencontrée. Ainsi, 5 postes auront été abolis et une réduction équivalente à 1 023 600 \$ sera réalisée avec l'adoption du présent dossier.

Les virements budgétaires subséquemment à ce dossier seront approuvées par le directeur général en vertu des pouvoirs délégués.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication et de gestion du changement a été élaboré pour assurer une mise en place efficace, notamment :

- en minimisant les impacts sur les opérations des unités et les services de soutien requis par les gestionnaires;
- en rassurant, mobilisant et suscitant l'adhésion des gestionnaires des unités «administration» concernées et de leurs équipes respectives.
- tous les employés visés ont été rencontrés une fois et d'autres rencontres seront prévues en janvier 2013.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Confirmation des changements aux services corporatifs visés et aux employés des unités RH : mi-décembre
- Transfert des ressources et prise en charge du soutien conseil par le SCHC : 14 janvier 2013
- Réalisation du plan d'intégration des ressources et des travaux d'optimisation : à partir de janvier 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danny BOUDREAUULT

Directeur des relations de travail

Tél : 514-872-4655

Télécop. : 514-872-7079

ENDOSSÉ PAR

Danny BOUDREAUULT

Directeur des relations de travail

Tél : 514 872-4655

Télécop. : 514 872-7079

Date d'endos. : 2012-12-07

Dossier # :1123692001

CE : 60.001

2012/12/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1123496010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er mars 2012 au 31 octobre 2012, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} mars 2012 au 31 octobre 2012, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par : Michel NADEAU

Le 2012-12-05 15:34

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1123496010

IDENTIFICATION

Dossier # :1123496010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er mars 2012 au 31 octobre 2012, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il y a lieu de préciser qu'un premier rapport aurait dû être déposé aux instances au courant de l'été 2012. Néanmoins, suite à certains retards constatés par la DSTI à cette période, il a été requis de prioriser le traitement des dossiers de mainlevées. En parallèle, la DSTI a également mis en place un nouveau système de gestion de suivi des ventes afin d'en améliorer son efficacité.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1^{er} mars 2012 au 31 octobre 2012, il est démontré qu'il y a eu neuf (9) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

De plus, est joint au présent dossier décisionnel un rapport distinct, décrivant sommairement les quatre (4) mainlevées approuvées par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications;

CE11 0149 - 9 février 2011 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) en y remplaçant l'annexe A afin de refléter les modifications apportées par le budget 2011 ainsi que la réorganisation administrative;

CE07 1242 - 8 août 2007 - Adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) »;

CE02 1106 - 26 juin 2002 - Approuver le nouveau projet de règlement intitulé «Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés», sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abroger le règlement intérieur RCE 02-003 sur le même sujet.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} mars 2012 au 31 octobre 2012, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'un rapport distinct sur les mainlevées approuvées par le conseil municipal pour cette même période.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un second rapport trimestriel sera présenté au comité exécutif vers la fin du mois de mars 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présentation de ce rapport sur les mainlevées est soumise, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND

Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

Tél : 514 872-8186

Tél : 514 872-5493

Télécop. : 514 872-8350

Télécop. : 514 872-8350

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en
immobilier
Tél. : 514 872-2149

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

Date d'endos. : 2012-12-04

Dossier # :1123496010

**Dossier # : 1121041012**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 3 au 7 décembre 2012

Il est recommandé :

de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 2 au 7 décembre 2012.

Signé par : Yves SAINDON**Le** 2012-12-10 18:39**Signataire :**

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1121041012

IDENTIFICATION

Dossier # :1121041012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 3 au 7 décembre 2012

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **3 au 7 décembre 2012** fait état de **4** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS

Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

Tél : 514 872-4793

Télécop. : 514 872-1973

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392

Télécop. : 514 872-1937

Date d'endos. : 2012-12-10

Dossier # :1121041012